



# L'antitsiganisme :

Causes, prévalence,  
conséquences,  
parades envisageables



Comité d'experts  
des questions relatives aux Roms  
et aux Gens du voyage  
(ADI-ROM)

Rapport

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

# **L'antitsiganisme :** causes, prévalence, conséquences, parades envisageables

Comité d'experts des questions relatives  
aux Roms et aux Gens du Voyage (ADI-ROM)

**Rapport**  
préparé par Iulius Rostas  
en novembre 2021

Edition anglaise :  
*Antigypsyism:  
Causes, prevalence,  
consequences, possible responses*

*Les points de vue exprimés dans cet ouvrage n'engagent que le ou les auteurs et ne reflètent pas nécessairement la ligne officielle du Conseil de l'Europe.*

La reproduction d'extraits (jusqu'à 500 mots) est autorisée, sauf à des fins commerciales, tant que l'intégrité du texte est préservée, que l'extrait n'est pas utilisé hors contexte, ne donne pas d'informations incomplètes ou n'induit pas le lecteur en erreur quant à la nature, à la portée et au contenu de ce texte. Le texte source doit toujours être cité comme suit : « © Conseil de l'Europe, 2022 ». Pour toute autre demande relative à la reproduction ou à la traduction de tout ou partie de ce document, veuillez vous adresser à la Direction de la communication, Conseil de l'Europe (F-67075 Strasbourg Cedex), ou à [publishing@coe.int](mailto:publishing@coe.int).

Toute autre correspondance relative à ce document doit être adressée au Service Équipe Roms et Gens du voyage  
F-67075 Strasbourg Cedex, France  
Courriel : [roma.team@coe.int](mailto:roma.team@coe.int)

Photo : Mircea Restea, Sandro Weltin.

Cette publication n'a pas fait l'objet d'une relecture typographique et grammaticale de l'Unité éditoriale du SPDP.

© Conseil de l'Europe, juillet 2022  
Imprimé dans les ateliers du Conseil de Europe

# Table des matières

---

<b>RÉSUMÉ</b>	<b>5</b>
<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>9</b>
<b>2. TERMINOLOGIE</b>	<b>13</b>
<b>3. DÉFINITIONS</b>	<b>21</b>
<b>4. CAUSES</b>	<b>25</b>
<b>5. MANIFESTATIONS</b>	<b>31</b>
<b>6. CONSÉQUENCES</b>	<b>45</b>
<b>7. PARADES ENVISAGEABLES</b>	<b>49</b>
<b>8. CONCLUSIONS</b>	<b>53</b>
<b>9. RECOMMANDATIONS</b>	<b>55</b>
Bibliographie	58
Annexe 1	61
Annexe 2	62

---





## Résumé

---

L'objet du présent rapport, commandé par le Secrétariat du Conseil de l'Europe au nom du Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage<sup>1</sup> (ADI-ROM), est de faire le point sur les débats actuels en matière de racisme et de discrimination à l'encontre des Roms afin de permettre une meilleure compréhension de ce sujet. Le rapport fait une synthèse des discussions sur la terminologie utilisée par différents acteurs et les définitions proposées par les universitaires et les institutions; examine les causes du racisme dont les Roms sont victimes; décrit et analyse ses manifestations et ses conséquences. Il consacre certaines sections aux parades envisageables au racisme à l'encontre des Roms, aux conclusions qui peuvent être tirées et à une série de recommandations adressées à divers acteurs institutionnels.

1. Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine: d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudari; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali); c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal); d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. Ceci est une note de bas de page explicative, et non pas une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.

Le racisme contre les Roms est un problème controversé qui commence par un débat terminologique. Le rapport aborde les différents termes utilisés par les militants roms, les universitaires et diverses institutions – antitsiganisme, romophobie, antiromisme, racisme anti-Roms – et s'intéresse aux difficultés liées au choix de ces divers termes.

Les universitaires, les militants et les institutions ont proposé diverses définitions et il n'existe aucune définition légale internationalement reconnue de l'antitsiganisme. Le rapport analyse celles proposées par l'Alliance contre l'antitsiganisme, l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste et la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) et relève dans les diverses définitions un élément commun, la caractérisation de l'oppression des Roms comme étant une forme de racisme. L'une des difficultés liées aux définitions de l'antitsiganisme proposées par les organisations internationales et par les universitaires réside dans leur mise en œuvre, c'est-à-dire dans la façon de mesurer cet antitsiganisme.

La littérature et les sources historiques sur les Roms et l'Europe du haut Moyen Âge révèlent les multiples causes et racines de l'antitsiganisme. Elles confirment aussi la nécessité de procéder à des recherches supplémentaires, notamment dans les archives, afin de documenter et d'interpréter les documents historiques mentionnant l'arrivée des Roms et leurs relations avec les communautés locales.

L'univers des manifestations de l'antitsiganisme est vaste. Dans le désordre, les plus courantes sont les préjugés et les clichés, le dénigrement, le discours de haine et les crimes haineux, la discrimination (individuelle, institutionnelle et structurelle), la ségrégation scolaire d'enfants roms, la ségrégation dans le logement, les expulsions, les violences policières et venant d'autres services répressifs ciblant les Roms, la sédentarisation forcée, la prolétarianisation, la stérilisation forcée des femmes roms, les politiques d'assimilation (l'interdiction d'utiliser la langue ou de porter des vêtements traditionnels, le placement d'enfants roms dans des familles d'accueil, la modification des noms, etc.), les violences collectives et les agressions par des skinheads, les déportations (y compris le nettoyage ethnique), les meurtres, les tentatives d'extermination, l'Holocauste des Roms, sa négation, sa déformation et sa représentation altérée, la passivité des autorités nationales quant à la protection des droits des Roms, le manque d'informations sur les Roms dans les programmes d'enseignement ordinaires, le refus d'une égalité de protection des Roms devant la loi, la négation du passé d'oppression, et la mise en œuvre sélective des lois et des politiques. Le rapport analyse brièvement ces manifestations et présente les caractéristiques essentielles de l'antitsiganisme : le rôle de l'État, l'impunité des auteurs de crimes, l'antitsiganisme comme phénomène de société associé à

la majorité, la dimension collective de l'antitsiganisme, les rapports de force et le caractère structurel de l'oppression.

Le rapport présente les conséquences de l'antitsiganisme et suggère des interventions envisageables. Il aborde aussi brièvement l'exclusion des Roms, les inégalités et injustices sociales d'aujourd'hui qui ont des conséquences à long terme, la stigmatisation de l'identité rom et la piètre estime de soi parmi les Roms, le traumatisme infligé par la violence aux générations successives, la persistance d'un climat de violence et de haine, et le maigre impact des politiques d'insertion sociale ciblant les Roms en raison de l'hostilité à l'égard de ce peuple et de la subordination permanente de la minorité rom. Le rapport propose des changements législatifs, une modification des programmes d'enseignement ordinaires afin d'y intégrer des informations sur les Roms, la promotion de la culture et des arts roms et la mise en place d'outils comparables à ceux de la justice transitionnelle pour combattre l'antitsiganisme. L'auteur insiste que cela ne pourra se faire sans consentir des efforts systématiques et coordonnés entre les États, les organisations internationales, les universités et les centres de recherche, les organisations non gouvernementales et les groupes informels visant à reconnaître et à documenter l'antitsiganisme et à intervenir pour y mettre un terme. Le rapport souligne l'importance de l'étude des archives et de recherches novatrices permettant de révéler le vaste éventail de manifestations et de mécanismes contribuant à la production et à la reproduction de l'antitsiganisme.

S'appuyant sur une analyse des causes, des manifestations, des conséquences et des réponses possibles à l'antitsiganisme, l'auteur propose au Conseil de l'Europe, aux États membres et à la société civile un ensemble de recommandations pour combattre l'antitsiganisme.





# 1. Introduction

---

**V**oici une trentaine d'années que les organisations internationales s'intéressent de plus en plus à la condition des Roms. Les problèmes auxquels se heurtent les Roms d'Europe ont notamment été examinés par les organisations et instances des droits humains, parmi lesquelles un rôle essentiel a été joué par le Conseil de l'Europe et ses divers organes : la Cour européenne des droits de l'homme, le/la Secrétaire Général(e), l'Assemblée parlementaire, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, le/la Commissaire aux droits de l'homme, l'ECRI, les mécanismes de suivi de la mise en œuvre de la Charte sociale européenne, la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, ainsi que divers comités d'experts des Roms et Gens du voyage créés depuis 1995 et différents services du Conseil de l'Europe. Outre le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) a joué, au début des années 1990<sup>2</sup> un rôle important dans la promotion du discours sur les minorités nationales en ce qui concerne les Roms en créant un Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et un Haut-Commissaire pour la protection des minorités nationales, et notamment le Point de contact

---

2. Guglielmo R. and Waters T. (2005), "Migrating towards minority status: shifting European policy towards Roma", *Journal of Common Market Studies* Vol. 43, No. 4, pp. 763-85.

pour les Roms et les Sintés, tandis que l'OTAN et l'Union européenne ont imposé le respect des droits humains et la protection des minorités nationales comme conditions d'adhésion pour nouveaux États membres<sup>3</sup>. Tous ces organes et institutions ont fortement contribué à la reconnaissance et à la documentation de la situation des Roms en Europe. Outre la reconnaissance et la production d'informations sur les Roms en Europe, le Conseil de l'Europe a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de nouvelles normes du droit international des droits humains. Il a ainsi permis aux Roms, en tant que citoyens de leurs pays respectifs, de présenter leurs doléances et de faire plus efficacement valoir leurs droits en se référant au discours sur les droits humains. Il est important de rappeler que la préoccupation du Conseil de l'Europe pour les Roms et leur condition en Europe est antérieure à la chute du communisme<sup>4</sup>. Notons qu'après la chute du communisme, le Conseil de l'Europe a accordé davantage d'attention aux droits humains et à la situation des minorités nationales dans le nouveau contexte géopolitique et sécuritaire. Les nouveaux États désireux d'entrer au Conseil de l'Europe devaient signer la Convention européenne des droits de l'homme et accepter son mécanisme de mise en œuvre, y compris la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

Le Conseil de l'Europe a également organisé et parrainé des conférences et des séminaires sur la situation des Roms, financé des publications et des rapports sur la condition des Roms en Europe, élaboré des projets et des programmes ciblant les Roms, et ses divers organes ont mené des missions sur le terrain, formulé des recommandations et publié des rapports de suivi, et signalé aux États membres les mesures à prendre afin d'améliorer la situation des Roms et le respect des droits humains et des minorités. L'adoption et l'entrée en vigueur de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales ont fourni une base légale à la reconnaissance des Roms en qualité de minorité nationale jouissant des droits énoncés dans ce traité. Les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme concernant les Roms ont défini des normes et donné corps à des droits fondamentaux spécifiques par leur éclairage sur les différentes formes de violation des droits et de discrimination dont les Roms d'Europe sont victimes. Les arrêts les plus importants rendus en faveur des Roms par la Cour européenne des droits de l'homme portent sur des questions telles que l'obligation d'assurer la protection de l'identité de cette minorité, la protection contre le discours de haine et les crimes haineux, l'impact de la

---

3. Vermeersch P. (2004), "Minority policy in central Europe: exploring the impact of the EU's enlargement strategy", *The Global Review of Ethnopolitics* Vol. 3, No. 2, pp. 3-19.

4. Les premiers documents du Conseil de l'Europe sur la situation des Roms en Europe remontent à 1969 (Recommandation 563). Pour une analyse détaillée des documents du Conseil de l'Europe pertinents pour la situation des Roms, voir O'Nions Helen, *Minority rights protection in international law: the Roma of Europe*, Ashgate, Aldershot, 2007, pp. 209-222.

ségrégation scolaire et l'ampleur de la discrimination raciale éprouvée par les Roms en Europe, y compris la stérilisation forcée de femmes roms<sup>5</sup>.

Par ses travaux, le Conseil de l'Europe a contribué au développement et au renforcement du mouvement romani en Europe. Il a en effet soutenu les organisations roms et d'aide aux Roms pour la mise en œuvre de projets, proposé des formations aux Roms et aux défenseurs des droits humains et offert des plateformes à ces militants pour exprimer les doléances et les revendications des Roms. Un autre moyen mis en œuvre par le Conseil de l'Europe pour affermir le mouvement romani et renforcer les capacités des Roms dans la défense de leur cause a été de soutenir le Forum des jeunes Roms européens, le Forum européen des Roms et des Gens du voyage (FERV) et l'Institut européen des arts et de la culture roms (IEACR) et de collaborer avec eux.

Tandis que la question du racisme et de la discrimination historiques à l'égard de certaines minorités a fait son entrée dans le débat politique majoritaire au cours de la dernière décennie, le Conseil de l'Europe a contribué, grâce aux travaux de ses organes, à la reconnaissance de la forme particulière de racisme et de discrimination dont les Roms souffrent depuis des siècles en Europe. Les publications financées par le Conseil de l'Europe, les rapports sur la situation des Roms des Commissaires aux droits de l'homme successifs, les rapports du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, les rapports par pays et les Recommandations de politique générale de l'ECRI, ainsi que les déclarations de ses hauts fonctionnaires comme le/la Secrétaire Général(e) ou le/la Commissaire aux droits de l'homme ont contribué à faire reconnaître que le racisme et la discrimination que les Roms ont subis au fil de l'histoire sont l'une des causes premières de leur exclusion.

Le racisme à l'égard des Roms et leur oppression historique font aujourd'hui l'objet de recherches et de débats dans le cadre de multiples événements et initiatives les concernant. Un volume croissant de publications des milieux académiques documente ce racisme historique contre les Roms, tandis que les universités, des groupes de réflexion et d'autres institutions mènent des recherches qui révèlent de nouvelles dimensions de l'oppression et de la discrimination subies par les Roms au fil de l'histoire en Europe. Les acteurs et institutions politiques de la population majoritaire – le Parlement européen, la Commission européenne, l'OSCE, les gouvernements et les grandes

---

5. Les affaires les plus pertinentes concernant les Roms examinées par la Cour européenne des droits de l'homme sont : *Chapman c. Royaume-Uni*, *Buckley c. Royaume-Uni*, *Natchova et autres c. Bulgarie*, *Anguelova c. Bulgarie*, *Moldovan et autres c. Roumanie*, *D.H. et autres c. République tchèque*, *Oršuš et autres c. Croatie* et *V.C. c. Slovaquie*, qui ne sont que quelques affaires portant sur les violations les plus flagrantes des droits humains des Roms par des acteurs étatiques ou privés.

personnalités – reconnaissent la contribution du racisme et de la discrimination dans l'apparition des difficultés actuelles des Roms en Europe. Parallèlement à cette reconnaissance sans précédent et aux mesures pour les combattre, l'on observe aussi des forces, notamment d'extrême droite mais pas uniquement, qui nient l'existence de ces problèmes. Et même parmi ceux qui admettent les effets durables du racisme et de la discrimination historiques et leur contribution à l'exclusion des Roms, il existe des divergences quant à la terminologie servant à décrire ce phénomène et à l'interprétation des faits historiques. Des recherches supplémentaires, en particulier dans les archives, pourraient grandement contribuer au débat général sur les questions raciales et le racisme ainsi que sur l'impact de ce racisme sur la situation actuelle des Roms.

Le but du présent rapport, commandé par le Secrétariat du Conseil de l'Europe au nom du Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM), est de faire la synthèse du débat actuel sur le racisme et la discrimination à l'égard des Roms afin de contribuer à une meilleure compréhension de ce sujet. Le rapport s'intéresse à la terminologie utilisée par différents acteurs et aux définitions proposées par les spécialistes et les institutions, étudie les causes du racisme contre les Roms et décrit et analyse ses manifestations et ses conséquences. Des sections sont également consacrées aux parades envisageables face à ce racisme et aux conclusions à tirer du présent rapport, avant des recommandations aux différents acteurs institutionnels.



## 2. Terminologie

---

**L**e racisme contre les Roms est un domaine sujet à des controverses qui commencent au niveau terminologique. Bien évidemment, la terminologie est intrinsèquement liée à la définition du concept. La première difficulté dans l'analyse de la terminologie est de voir s'il est nécessaire d'introduire un terme/concept spécifique pour désigner ce que les Roms ont vécu au fil de l'histoire, depuis leur arrivée en Europe. Certains universitaires et militants ont proposé des termes spécifiques pour désigner le racisme à l'encontre des Roms envisagé comme un phénomène spécifique, mais d'autres affirment que l'oppression historique des Roms en Europe est couverte par le concept du racisme tel que défini par les sociologues et les anthropologues. La présente section présente les différents termes utilisés par les militants roms, les universitaires et diverses institutions tout en examinant les difficultés associées au choix particulier de chaque terme.

« Antitsiganisme », écrit avec ou sans trait d'union, est le terme le plus couramment utilisé pour désigner le racisme à l'encontre des Roms. Ce mot est de plus en plus usité, non seulement par les militants et les universitaires, mais aussi par des organisations internationales comme le Conseil de l'Europe, les Nations Unies et l'Union européenne. Plusieurs gouvernements européens ont utilisé ce terme dans des documents officiels afin de désigner certaines pratiques dont les Roms ont été victimes dans l'histoire en raison de règlements et

de lois, ainsi que dans le nom de commissions spéciales étudiant les événements historiques relatifs aux Roms. Certaines organisations, comme l'ECRI, l'Alliance contre l'antitsiganisme ou l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste, sont allées plus loin et ont élaboré des définitions spécifiques de l'antitsiganisme.

Malgré cette reconnaissance, le terme « antitsiganisme » ne fait pas l'unanimité, et les objections viennent essentiellement des militants et des universitaires roms. Ils préféreraient un mot dérivé d'un terme plus neutre ou plus positif que le terme « tsigane », qui a une connotation fortement péjorative. À leur sens, l'utilisation de la formule « antitsiganisme » va à l'encontre des efforts de la majorité des militants et des universitaires roms et de leurs partisans, qui préconisent le terme « Roms » pour désigner l'ensemble du groupe ethnique. Ces militants et universitaires soulignent les contradictions des partisans du terme « antitsiganisme », qui continuent d'utiliser un mot à forte connotation négative tout en désignant le groupe par le terme « Roms ». Les partisans du terme « antitsiganisme » répondent à cette critique en faisant observer qu'il relève d'un concept linguistique par lequel les Roms sont stigmatisés dans l'imaginaire public, et considèrent que ceux qui sont stigmatisés ne sont pas les « Roms » mais les personnes perçues comme étant des « Tsiganes ».

La controverse autour du terme « antitsiganisme » vient aussi des différents mots utilisés pour désigner ce groupe ethnique, du sens que leur donnent les communautés locales et les militants, de la signification qu'ils prennent quand ils sont utilisés dans les langues et cultures nationales des pays où vivent les Roms et de la complexité des processus de construction de l'identité romani dans le cadre du vaste projet politique européen. Par ailleurs, malgré son utilisation largement répandue parmi les acteurs internationaux, les militants roms et le grand public, le terme « Roms » n'est pas encore accepté et utilisé par tous les Roms. Dans plusieurs pays d'Europe, les Roms ne se désignent pas eux-mêmes comme des « Roms » mais utilisent tout un éventail de mots différents, y compris le terme très péjoratif « *Tigan* », « *Cigány* », « *Cigane* », « *Tsigane* », « *Zigeuner* » et ses autres dérivés. Soucieuses d'éviter cette étiquette péjorative, certaines communautés prennent d'autres noms : « *Ashkali* », « *Égyptiens* », « *Béash* » ou « *Rudari* ». L'existence de plusieurs communautés qui, au fil de l'histoire, ont adopté différents noms mais sont considérées comme des membres de l'ethnie rom, comme les Sintés, les Calés, les Caminanti, les Manouches, les Gitans, les Voyageurs et les Travellers, ajoute encore à la complexité de l'auto-identification et de la classification des Roms. Pour ne rien arranger, les communautés présentes au Royaume-Uni se présentent comme des *Gypsies*, et la formule privilégiée pour désigner les diverses communautés du pays est « *Gypsies, Roma and Travellers* », une formule plus inclusive qui englobe les groupes

locaux et ceux arrivés plus récemment au Royaume-Uni. Ajoutons que dans de nombreux pays, et notamment ceux où les Roms ont fait l'objet d'intenses politiques d'assimilation, de nombreux Roms ne parlent plus le romani et se désignent par le terme péjoratif utilisé par la population majoritaire dans la langue nationale. Ainsi, en Hongrie, où la plupart des Roms ne parlent plus le romani, ceux-ci se désignent eux-mêmes par le mot hongrois «*Cigány*». En Espagne, où très peu de Roms parlent encore le romani, ils se désignent par le nom «*Gitanos*», imposé par la majorité. De même, en Roumanie, en Bulgarie, en Slovaquie et dans d'autres pays, et surtout parmi les Roms qui ne parlent plus le romani, une partie de la communauté rom se désigne par les termes imposés par la population majoritaire, qui sont considérés comme très péjoratifs : «*tigan*», «*Cigány*», «*Cigane*», etc.

Dans ce paysage complexe d'identifications multiples de groupes et de sous-groupes que les organisations internationales, les universitaires, les militants et les gouvernements désignent par le terme générique «*Roms*», l'utilisation du terme «*antitsiganisme*» peut être envisagée comme le reflet de la diversité des pratiques d'auto-identification constatées parmi les Roms. Certains universitaires ont attiré l'attention sur le sens politique du terme «*Roms*». Pour Kovats et Surdu, «*Roms*» est un concept politique imposé par les organisations internationales et manipulé à des fins politiques par les militants roms<sup>6</sup>. Comme le souligne Manuel Castells, l'identité ethnique pourrait intégrer une dimension normative pour donner une identité à un projet, souhaitée par des acteurs spécifiques dans le cadre de leurs efforts de mobilisation<sup>7</sup>.

Les connotations de ces étiquettes et termes varient également selon le contexte national et culturel. Ainsi, le terme «*Tigan*» est très péjoratif dans le contexte culturel roumain, car «*tigan*» a historiquement été assimilé à la condition sociale inférieure des esclaves. Même si d'autres termes comme «*Gypsies*» dans le contexte anglais et du Royaume-Uni ou «*Gitano*» en Espagne et dans l'espace culturel hispanique peuvent aussi véhiculer des notions négatives, ils n'ont manifestement pas la même charge péjorative que le terme «*Tigan*» dans le contexte culturel roumain. Une solution pourrait donc être de replacer les termes dans leur contexte en fonction des cultures nationales et des connotations associées à chacun d'entre eux.

Le terme «*antitsiganisme*» a initialement été utilisé par des militants roms d'Union soviétique dans le cadre des politiques d'ouverture des années 1920 en

---

6. Kovats Martin et Surdu Mihai, «*Roma identity as an expert-political construction*», *Social Inclusion*, vol. 3, n° 5, 2015.

7. Castells Manuel, *The information age: economy, society and culture. Vol. 2: the power of identity*, Wiley-Blackwell, Oxford, 2010.

faveur des minorités nationales en général, et des Roms en particulier. Martin Holler attribue à Aleksandr German, un militant et écrivain rom qui a publié des ouvrages en russe et en romani, la création du terme « *antitsyganizm* », dans un article datant de janvier 1928<sup>8</sup>. Il a également retracé l'utilisation d'« antitsiganisme » dans le langage académique depuis le premier article dans les années 1930 jusqu'aux textes plus récents des organisations internationales, ce qui permet de réviser l'interprétation des intellectuels allemands qui voyaient dans ce terme une invention des années 1980. S'agissant d'un terme inventé par un Rom, les universitaires et militants favorables à l'utilisation d'« antitsiganisme » insistent sur la force que confère la possibilité de s'approprier ce terme au lieu de reprendre une étiquette péjorative et d'en déformer le sens.

« Romophobie » est un terme plus neutre. Il s'appuie sur un ethnonyme – Rom – considéré comme positif par la majorité des militants Roms et établit un lien entre la haine envers les Roms et des concepts similaires comme l'islamophobie et l'homophobie<sup>9</sup>. Un intellectuel en a donné la définition suivante : « La romophobie est la haine ou la peur des personnes perçues comme étant des Roms, des Gitans ou des Voyageurs ; elle implique de leur imputer une identité de groupe négative et peut engendrer de la marginalisation, de la persécution et de la violence. La romophobie est une manifestation du racisme : tous deux sortent du même œuf. »<sup>10</sup>

Mais « romophobie » n'est pas un terme parfait pour décrire ce que les Roms ont vécu au fil de l'histoire. La première objection est que ce terme a un sens nettement plus étroit conditionné par le suffixe « phobie », qui n'exprime pas la nature de ce qu'ont subi les Roms dans les sociétés européennes. Une phobie se définit généralement comme la peur intense, persistante ou irrationnelle d'un objet, d'un lieu, d'une situation, d'un sentiment ou d'un animal. Mais depuis leur arrivée en Europe, les Roms sont l'objet de bien davantage qu'une simple peur de la part des non-Roms. La persécution historique, les plus de cinq siècles d'esclavage des Roms, les « chasses aux Gitans », la Grande Rafle, la politique d'assimilation des monarques de la famille Habsbourg, l'Holocauste des Roms, la sédentarisation forcée et la prolétarianisation des Roms sous le communisme, la stérilisation forcée des Roms, la ségrégation scolaire, les violences collectives et les attaques de skinheads contre des communautés

---

8. Holler Martin, « Historical predecessors of the term “anti-gypsyism” », dans Selling Jan et al. (dir.), *Antiziganism: what's in a word?*, Cambridge Scholars Publishing, Newcastle-upon-Tyne, 2015.

9. L'ethnonyme est un nom par lequel un groupe se désigne lui-même, par opposition à l'exonyme, nom attribué à un groupe par des acteurs extérieurs.

10. McGarry Aidan, *Romaphobia: the last acceptable form of racism*, Zed Books, Londres, 2017, p. 1.

peuvent difficilement s'expliquer par la peur que les Roms suscitent dans la société majoritaire. Dès lors, les différentes formes d'oppression et les diverses injustices subies par les Roms au fil des siècles ne sauraient être entièrement couvertes par ce terme.

La deuxième objection au terme « romophobie » est sa connotation « médicale », qui pourrait laisser entendre que la solution à ce mal serait un traitement médical. Alors que les phobies sont généralement traitées par des psychologues et des traitements psychiatriques, la romophobie en appelle à des politiques cohérentes, effectives et inclusives visant à corriger les injustices passées, éliminer les obstacles qui reproduisent les inégalités sociales et promouvoir l'égalité et le respect de la diversité.

Certains préconisent des termes comme « antiromisme » et d'autres constructions similaires pour décrire le racisme à l'encontre des Roms, parce qu'ils les trouvent plus positifs que « antitsiganisme ». Ces constructions présentent toutefois plusieurs inconvénients. Tout d'abord, comme pour « romophobie », le mot « antiromisme », en prenant cet exemple, ne couvre pas ceux qui ne se considèrent pas comme des « Roms » ou que d'autres n'identifient pas comme tels. Deuxièmement, même s'il se fonde sur un ethnonyme positif, il passe sous silence le processus de stigmatisation des personnes qualifiées de « Tsiganes » ainsi que le traumatisme historique infligé par les États et les sociétés majoritaires.

Récemment, dans le cadre du processus de consultation mené par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA) en vue d'adopter une définition de travail de l'antitsiganisme, certains militants roms soutenus par des représentants de leurs gouvernements se sont opposés à l'utilisation du terme « antitsiganisme » et ont proposé une formule plus neutre, comme « racisme anti-Roms »<sup>11</sup>. Abstraction faite du problème de légitimité des représentants nationaux pour décider du terme à utiliser pour désigner l'oppression et l'injustice subies au fil de l'histoire par les Roms (au lieu de réunir les acteurs roms compétents pour en décider), les réunions de l'IHRA ont permis une reconnaissance indirecte du fait que le racisme à l'encontre des Roms est une caractéristique historique de la présence de ce peuple en Europe et ailleurs depuis des siècles.

---

11. L'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste réunit des gouvernements et des experts pour renforcer, améliorer et promouvoir l'enseignement, la recherche et le travail de mémoire sur l'Holocauste. Elle a vu le jour suite à la Déclaration de Stockholm de 2000 et réunit 35 États membres. L'IHRA réunit des représentants des gouvernements. Les délégations sont présidées par des ambassadeurs ou par des hauts fonctionnaires. Les organisations non gouvernementales font partie des délégations en qualité d'experts. Les experts sont désignés par chacun des pays pour accompagner la délégation nationale aux réunions de l'IHRA.

La question de savoir s'il faut ou non un terme particulier pour désigner le vécu spécifique de l'oppression et des injustices à l'encontre des Roms est légitime. La formule « racisme anti-Roms » présente l'intérêt de faciliter et de clarifier la communication avec les médias et avec les publics peu informés sur les Roms et leur histoire. Dans le contexte actuel, le débat public laisse une large place aux problèmes de race, aux injustices et à l'impact du colonialisme sur les groupes opprimés, notamment suite aux manifestations du mouvement « Black Lives Matter » partout dans le monde. Cette association de l'oppression des Roms et de celle des Afro-Américains (ou des « Noirs et gens de couleur ») simplifie le message et facilite la compréhension de l'oppression des Roms. Par contre, la formule « racisme anti-Roms » présente l'inconvénient de mêler le problème spécifique de l'oppression et des injustices subies par les Roms au schéma plus large de l'oppression vécue par d'autres groupes. C'est exactement cette spécificité de l'oppression des Roms que soulignent les partisans du terme « antitsiganisme ». De leur point de vue, les Roms ont été opprimés, stigmatisés et traités de « Gitans », « Tsiganes », etc., simplement parce qu'ils sont ce qu'ils sont, c'est-à-dire des personnes au mode de vie différent, à la peau plus foncée, ayant des habitudes, une langue et des vêtements différents. Ils ont subi des traitements en raison de ce qu'ils étaient et de ce qui les rendait différents des autres, même si dans certains cas ils ont été persécutés dans le cadre social plus large des attaques contre les groupes marginalisés. La différence et l'infériorité que leur attribuaient les détenteurs du pouvoir, qui les considéraient même comme moins humains, sont bien documentées par les chroniques médiévales et les documents d'archives. Les Roms sont mentionnés dès 1385 comme des esclaves dans les principautés de Valachie et de Moldavie (aujourd'hui la Roumanie)<sup>12</sup>. Dans les *Chroniques de Bologne* de 1422 ou dans les écrits de Lionardo Di Niccolò Frescobaldi et de Arnold von Harff, les Roms étaient déjà décrits comme des gens à la peau sombre, laids, pécheurs et païens<sup>13</sup>. Ainsi, l'antitsiganisme a précédé l'apparition communément admise des notions de race et de racisme associées à la modernité européenne, et est antérieur au projet colonial et à l'esclavagisme en Amérique du Nord<sup>14</sup>.

---

12. Voir Achim Viorel, *The Roma in Romanian history*, Presses de l'université d'Europe centrale, Budapest, 2000.

13. Pour une description des Roms dans l'ouvrage anonyme *Chroniques de Bologne*, voir Eliav-Feldon Miriam, « Vagrants or vermin? Attitudes towards Gypsies in early modern Europe », dans Eliav-Feldon Miriam, Isaac Benjamin et Ziegler Joseph (dir.), *The origins of racism in the West*, Cambridge University Press, Cambridge, 2009, pp. 276-291. Pour les écrits de Frescobaldi et Harff, voir Taylor Becky, *Another darkness, another dawn: a history of Gypsies, Roma and Travellers*, Reaktion Books, Londres, 2014, p. 26.

14. Gilad Margalit affirme également que l'antitsiganisme existait en Europe centrale et orientale avant la naissance du concept de racisme. Voir Margalit Gilad, *Antigypsyism in the political culture of the Federal Republic of Germany: a parallel with antisemitism?*, Centre international Vidal Sassoon pour l'étude de l'antisémitisme, Jérusalem, 1996, p. 2.

Le débat sur la terminologie servant à décrire les oppressions et les injustices subies par les Roms au fil de l'histoire n'est pas près de se terminer parmi les universitaires, les militants et les organisations des Roms, et une solution transitoire pourrait être d'accompagner les divers termes de brèves notes explicatives. Conformément au principe de la subsidiarité dans les affaires européennes et à l'un des fondements théoriques de la critique sociale – la contextualisation –, le recours à chacune des formules examinées ci-dessus devrait tenir compte des langues utilisées et du contexte culturel national. Quelle que soit l'expression utilisée pour désigner l'oppression historique des Roms, les militants, universitaires et organisations roms devraient rester maîtres des décisions correspondantes.





### 3. Définitions

---

Il n'est pas aisé de définir l'antitsiganisme. Les universitaires, les militants et les institutions en proposent diverses définitions, et il n'en existe aucune légale internationalement reconnue. Un élément commun des différentes définitions est que l'antitsiganisme est une forme de racisme. Mais une définition doit aussi fournir des éléments sur la substance et le fonctionnement de ce racisme, sans quoi elle est tautologique.

L'Alliance contre l'antitsiganisme, qui réunit 95 organisations roms et pro-roms sous la direction du Réseau ERGO, propose la définition de travail suivante de l'antitsiganisme :

*L'antitsiganisme est une forme complexe, construite au fil des ans et persistante de racisme coutumier à l'égard de groupes sociaux marqués par le stigmatisme « tsigane » ou par tout autre terme équivalent, qui se caractérise par les éléments suivants :*

- ▶ *la perception et la description uniforme et réduite de ces groupes ;*
- ▶ *l'attribution de caractéristiques particulières ;*
- ▶ *l'existence de structures sociales discriminatoires et de pratiques violentes qui émergent dans ce contexte, qui ont un effet avilissant et ostracisant et qui favorisent la reproduction d'inégalités structurelles.*

Cette définition est assez similaire à celle proposée par Markus End dans ses ouvrages sur l'antitsiganisme<sup>15</sup>. Elle souligne la dimension historique de l'antitsiganisme et le mécanisme de genèse et de reproduction de ce phénomène.

L'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste a proposé cette définition de travail non contraignante de l'antitsiganisme pour orienter ses travaux :

*L'antitsiganisme/discrimination anti-Roms est une manifestation d'expressions et d'agissements individuels et de politiques et pratiques institutionnelles de marginalisation, d'exclusion, de violence physique, de dénigrement des cultures et styles de vie des Roms, et de discours de haine ciblant les Roms et d'autres personnes ou groupes qui ont été perçus, stigmatisés ou persécutés sous le nazisme et jusqu'à ce jour pour le seul motif d'être des « Tsiganes ». Il incite à traiter les Roms comme un groupe prétendument étranger et les associe à une série de clichés péjoratifs et d'images déformées qui constituent une forme spécifique de racisme.*

Cette définition est un compromis entre les positions des gouvernements participants sur l'utilisation d'un terme désignant les Roms qui, au fil de l'histoire, a revêtu une connotation péjorative. Tandis que certains gouvernements se sont déclarés favorables à l'utilisation du terme « antitsiganisme », les délégations des gouvernements des États-Unis et du Canada ont insisté pour utiliser l'expression « racisme anti-Roms ». En fait, dans une note de bas de page rattachée à la définition, les gouvernements participants précisent la portée géographique de chaque terme. Toutefois, ce compromis laisse entendre que l'antitsiganisme équivaut à la discrimination anti-Roms, ce qui est inexact car l'antitsiganisme couvre un éventail nettement plus large de pratiques que la seule discrimination.

Dès 2011, l'ECRI a adopté une Recommandation de politique générale sur la lutte contre l'antitsiganisme et les discriminations contre les Roms. Elle y définit l'antitsiganisme comme suit :

*L'antitsiganisme est une forme spécifique de racisme, une idéologie fondée sur la supériorité raciale, une forme de déshumanisation et de racisme institutionnel nourrie par une discrimination historique qui se manifeste, entre autres, par la violence, le discours de haine, l'exploitation, la stigmatisation et la discrimination dans sa forme la plus flagrante.*<sup>16</sup>

---

15. End Markus, « Antigypsyism: what's happening in a word? », dans Selling Jan et al. (dir.), *Antiziganism: what's in a word?*, op. cit., p. 108.

16. Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, *Recommandation de politique générale n° 13 sur la lutte contre l'antitsiganisme et les discriminations envers les Roms*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, décembre 2020.

La définition de l'ECRI a servi de base à d'autres documents officiels de la Commission européenne et du Parlement européen évoquant l'antitsiganisme et peut être envisagée comme un large cadre permettant de comprendre son fonctionnement. Elle utilise toutefois des termes qui ne sont pas clairement définis (« racisme institutionnel », « idéologie », « forme de déshumanisation ») et le mécanisme et les manifestations de l'antitsiganisme sont brièvement énumérés tandis que d'autres sont plutôt suggérés.

L'une des difficultés liées aux définitions de l'antitsiganisme proposées par les organisations internationales et par les universitaires réside dans leur mise en œuvre, c'est-à-dire dans le moyen de le mesurer. Dans mes recherches sur les mesures des pouvoirs publics à l'intention des Roms, j'ai également utilisé la définition ci-après pour mesurer l'antitsiganisme<sup>17</sup>. J'envisage l'antitsiganisme comme une forme spéciale de racisme ciblant les Roms et ceux que l'on stigmatise, dans l'imaginaire public, comme des « Tsiganes », et qui part du principe que les Roms sont des êtres inférieurs et déviants, ce qui justifie leur oppression et leur marginalisation. D'autres a priori de l'antitsiganisme sont qu'il s'agit de personnes nomades, d'origine orientale, sans racines et attardées. Fondamentalement, l'antitsiganisme décrit un système historique d'oppression des Roms dont les conséquences apparaissent clairement dans la situation difficile de ce peuple, dans le discours de la population dominante sur les Roms et dans la stigmatisation de l'identité rom dans les déclarations publiques.

---

17. Voir Carrera Sergio, Rostas Iulius et Vosyliūtė Lina, *Combating institutional anti-gypsyism: responses and promising practices in the EU and selected Member States*, Center for European Policy Studies, Bruxelles, mai 2017.





## 4. Causes

---

**L**es causes premières de l'antitsiganisme remontent à l'arrivée des Roms en Europe. Il n'existe aucun document historique sur cette arrivée établi par les Roms proprement dits, et l'on doit donc s'appuyer sur les écrits et les documents de non-Roms parlant des Roms. D'un point de vue méthodologique, pour mener des recherches sur l'antitsiganisme, ce recours aux sources non roms ne pose pas problème, car notre propos est de déterminer comment les Roms étaient perçus par les populations autochtones, la réaction des institutions à l'arrivée de ce peuple et l'évolution des relations entre les Roms et les autorités et communautés locales au fil du temps.

Aidan McGarry situe la source de l'antitsiganisme à l'intersection de l'identité, de l'appartenance et de la territorialité dans le contexte des processus de construction des États-nations<sup>18</sup>. La conceptualisation des notions de territoire et de souveraineté à l'époque de la définition des frontières et de l'autorité politique lors de la construction des États-nations s'est soldée par l'exclusion des communautés roms, étrangères à « la nation » et perçues et décrites comme étant nomades. Leur caractère exotique a fait des Roms les « autres » par excellence pendant la construction du sentiment de solidarité et d'appartenance au sein des sociétés majoritaires. Le fait que l'identification passée

---

18. McGarry Aidan, *Romaphobia: the last acceptable form of racism*, op. cit.

et présente des Roms ne se fonde pas sur des critères similaires, considérés comme objectifs, à ceux appliqués à d'autres communautés ou nations les dissocie encore plus des sociétés majoritaires. Dans sa conclusion, McGarry insiste sur le rôle de l'État et de la nation dans la genèse et la reproduction des préjugés à l'encontre des Roms :

*Il est flagrant que les États-nations sont responsables de la romophobie, parce qu'ils ont systématiquement écarté les communautés roms de l'égalité de citoyenneté et ont activement présenté les Roms comme des déviants dangereux pour le tissu de la nation. L'attribution à ce peuple d'une identité dévalorisante les présentant comme des criminels, des parasites, des voleurs, des gens non fiables et sales a persisté de manière tenace en raison du travail délibéré de définition identitaire mené par l'État.<sup>19</sup>*

Quand il définit l'antitsiganisme comme une « idéologie, un mode de communication, un éventail d'images et de clichés élaborés, perpétués et réaffirmés par les sociétés majoritaires », Markus End analyse les racines sociales de ce mal en Europe<sup>20</sup>. Il souligne l'importance d'analyser l'antitsiganisme comme une conséquence des agissements de la société majoritaire et non comme un mal résultant des Roms et de leur comportement. End identifie les racines de l'antitsiganisme dans « les processus historiques et sociaux de définition normative et morale des sociétés majoritaires européennes », où plusieurs mutations sociales se sont superposées : le passage d'une économie agricole au capitalisme, la concurrence pour les territoires, l'apparition des États-nations revendiquant le monopole de la violence, le renforcement de la domination patriarcale dans les relations entre les femmes et les hommes s'accompagnant d'un durcissement des codes de morale sexuelle et les changements culturels accompagnant l'instauration d'une approche scientifique du monde<sup>21</sup>.

Thomas Acton, un professeur réputé qui a dirigé le Programme d'études romani à l'université de Greenwich, a identifié de multiples facteurs qui ont influencé le développement de l'antitsiganisme<sup>22</sup>. Citant les recherches doctorales de l'universitaire rom Adrian Marsh, Acton fait remonter les racines de l'antitsiganisme à l'image ancienne des Roms parmi les occultistes et diseurs de bonne aventure byzantins du VIII<sup>e</sup> siècle et à la représentation déformée des Roms face à l'arrivée des opposants musulmans considérés comme étant les « détenteurs de la sagesse, des compétences et de l'esthétique que les Zoroastriens avaient héritées des anciens Égyptiens du temps des pyramides »<sup>23</sup>. Un autre

---

19. *Ibid.*, p. 245.

20. End Markus, « History of antigypsyism in Europe: the social causes », dans Kyuchukov Hristo (dir.), *New faces of antigypsyism in Modern Europe*, Slovo 21, Prague, 2012, p. 9.

21. *Ibid.*, p. 10.

22. Acton Thomas, « Social and economic bases of antigypsyism », dans Kyuchukov Hristo (dir.), *New faces of antigypsyism in Modern Europe*, *op. cit.*

23. *Ibid.*, p. 34.

facteur qui a pu jouer est le rejet habituel des nomades par les sédentaires et la peur des agressions et des invasions des éleveurs nomades. Proposant une approche différentielle des différents clichés de vagabondage et de déviance selon les circonstances locales, Acton voit des fondements économiques et sociaux dans les relations de production des temps passés.

Donald Kenrick situe les origines de l'antitsiganisme dans les écrits anciens sur les Roms, entre 1400 et 1450, où il a identifié quelque 62 chroniques historiques et registres municipaux mentionnant les Roms<sup>24</sup>. Kenrick insiste sur le rôle que ces écrits anciens ont pu jouer dans la production et la reproduction de l'antitsiganisme par l'imitation et les exagérations: «l'image des Tsiganes dans la littérature est née de ces chroniques anciennes, copiées et amplifiées au fil des siècles.»<sup>25</sup> Kenrick est d'avis que ces représentations des Roms créées en ces temps reculés lors de leur arrivée en Europe ont survécu jusqu'à ce jour. Cela s'explique notamment par la représentation des Roms dans les poèmes, les pièces de théâtre, les fictions et dans les arts visuels, en particulier la peinture. Kenrick distingue la période de conflits sporadiques avec les populations sédentaires jusqu'en 1497 et la suivante, durant laquelle le parlement allemand (la Diète du Saint-Empire germanique) a accusé les Roms de faire de l'espionnage pour les Turcs avant d'ordonner, l'année suivante, de les expulser d'Allemagne et de considérer ceux qui resteraient comme des hors-la-loi qui pourraient être mis à mort sans autre forme de procès<sup>26</sup>. Kenrick pense toutefois que la représentation des Roms comme des nomades, des vagabonds, des oisifs qui mendient, volent pour survivre et commettent des larcins, a été réutilisée et amplifiée au cours du XVI<sup>e</sup> siècle par les historiens et les politiques persistent aujourd'hui. Ce sont ces représentations qui ont inspiré la Pragmática de 1499 en Espagne, suite à laquelle les Roms ont été expulsés d'Espagne et interdits de retour.

Le professeur Ian Hancock, un spécialiste du romani et militant qui était directeur du Centre d'archives et de documentation romani à l'université du Texas, à Austin, a remonté les racines historiques de l'antitsiganisme jusqu'à l'identification de plusieurs facteurs de causalité: (a) l'association des Roms avec l'Islam et les envahisseurs asiatiques à l'époque de leur apparition en Europe, (b) la doctrine chrétienne du Moyen Âge qui interprétait la peau foncée comme un signe du péché, (c) la règle de la culture romani qui implique d'éviter les

---

24. Kenrick Donald, «The origins of anti-gypsyism: the outsiders' view of Romanies in Western Europe in the fifteenth century», dans Saul Nicholas et Tebbutt Susan (dir.), *The role of the Romanies: images and counter-images of "Gypsies"/Romanies in European cultures*, Liverpool University Press, Liverpool, 2004.

25. *Ibid.*, p. 80.

26. Fraser Angus, *The Gypsies*, Blackwell, Oxford, 1992, p. 89.

contacts avec les non-Roms, ce qui engendre la méfiance, (d) la stratégie de survie des Roms dans un environnement hostile, qui ont choisi de jouer le jeu et d'exploiter l'imaginaire des non-Roms qui présentaient les « Tsiganes » comme des êtres exotiques et mystérieux, (e) la manipulation des images et clichés des non-Roms pour définir les frontières de leur propre identité, (f) la faiblesse des Roms sur les plans économique et militaire et du point de vue du soutien politique de leur propre État-nation (inexistant), qui en a fait les boucs émissaires idéaux, (g) la représentation des « Tsiganes » comme le symbole de la liberté dans les ouvrages littéraires et dans les médias, la fascination pour ces images idylliques s'accompagnant de ressentiment et de répulsion, et (h) le manque de contacts étroits entre les chercheurs non roms et les Roms, qui a contribué à l'accumulation de clichés dans les récits publiés. Comme le résume le professeur Hancock, « nous pouvons rechercher les fondements historiques des préjugés à l'encontre des Roms dans de nombreux domaines et notamment dans le racisme, l'intolérance religieuse, le statut de personnes extérieures et le fait que les Roms conservent une culture fondée sur l'exclusion ou séparatiste »<sup>27</sup>.

Huub Van Baar associe l'émergence de l'antitsiganisme à la réglementation biopolitique des frontières européennes et au renforcement des administrations des États impériaux désireux de durcir leur contrôle sur les populations<sup>28</sup>. Dans son analyse de la transformation des « sciences policières et du caméralisme » à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Van Baar constate une évolution de la manière dont la police a envisagé les groupes marginalisés et dans la nécessité d'intégrer les grands groupes de la population dans les administrations impériales. Le changement dans la manière de concevoir les populations ainsi que la somme de connaissances sur les populations accumulée par les disciplines scientifiques naissantes ont pesé sur la perception des Roms, comme l'attestent les travaux universitaires menés à l'époque par Grellmann<sup>29</sup> et Rüdiger.

Les chercheurs hollandais Wim Willems, Leo Lucassen et Annemarie Cottaar, de l'école néerlandaise d'études roms, situent l'origine de la stigmatisation de l'identité rom dans les transformations sociales du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>30</sup>. Wim Willems affirme que la représentation stigmatisée des Roms résulte de l'invention du

---

27. Hancock Ian, « The roots of antigypsyism: to the Holocaust and after », dans Colijn G. Jan et Littell Marcia Sachs (dir.), *Confronting the Holocaust: a mandate for the 21st century*, University Press of America, Lanham, 1997, pp. 19-49.

28. Van Baar Huub, *The European Roma: minority representation, memory and the limits of transnational governmentality*, Beheer, Amsterdam, 2011.

29. Grellmann Heinrich, *Die Zigeuner. Ein historischer Versuch über die Lebensart und Verfassung*, Dessau und Leipzig, 1783.

30. Lucassen Leo, Willems Wim et Cottaar Annemarie (dir.), *Gypsies and other itinerant groups: a socio-historical approach*, Macmillan, Houndmills, 1998.

concept de « Tsiganes », dans les débats scientifiques du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme formant un peuple homogène<sup>31</sup>. Willems estime qu'en reproduisant les sources anciennes sans faire preuve d'esprit critique, Grellmann a rassemblé tous les clichés entourant une culture « tsigane » unique non européenne, d'origine indienne et nomade, une définition qui a engendré la stigmatisation qui les représente comme s'il s'agissait de personnes non civilisées, attardées, marginales, criminelles et de race inférieure. Les autorités nationales ont mis à profit ces représentations pour justifier leurs mesures anti-Roms, des politiques d'assimilation sous le régime absolutiste des Habsbourg jusqu'au génocide sous le nazisme.

Leo Lucassen concentre son attention sur le rôle des institutions préétatiques et étatiques dans la définition de la représentation des Roms. Il note que la stigmatisation des Roms est peut-être une conséquence de la transition de types d'administration indirecte à des modes d'administration directe vers la fin du siècle. Lucassen fait observer que la constitution des États-nations, la centralisation accrue des bureaucraties, le système existant d'assistance aux pauvres et le dispositif de surveillance et de mécanismes de contrôle (police, douanes) ont facilité l'approche plus directe de ces groupes minoritaires et ont restreint leurs possibilités d'échapper à la stigmatisation. Ainsi, les efforts pour représenter les Roms comme un groupe homogène ont induit leur stigmatisation et toute tentative de les présenter comme un groupe ethnique risque de raviver le discours stigmatisant des autorités nationales et scientifiques du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les universitaires soulignent que les écrits anciens sur les Roms, le rôle des États et les mutations sociales de l'époque où les Roms sont arrivés en Europe ont participé à la stigmatisation de leur identité. On dispose toutefois de très peu d'informations sur la manière dont l'Église et la religion, qui étaient très influentes à l'époque, ont contribué à la stigmatisation et à la déshumanisation des Roms. Certes, il est assez bien documenté que, dans les principautés de Valachie et de Moldavie, l'Église orthodoxe était la principale propriétaire d'esclaves roms. Mais aucune étude approfondie n'a encore été menée dans la contribution des Églises orthodoxes, catholiques ou protestantes dans la stigmatisation de l'identité des Roms.

Wolfgang Wippermann a décrit plusieurs manifestations d'antitsiganisme inspirées par la religion :

*Au début de l'ère moderne, l'antitsiganisme à motivation religieuse a été nourri et entretenu par tout un ensemble d'accusations et de préjugés : certains ont ainsi*

---

31. Willems Wim, *In search of the true Gypsy: from Enlightenment to Final Solution*, Frank Cass, Londres, 1997.

*affirmé que les Roms, appelés de manière méprisante les « Zigeuner », sont en fait les descendants des enfants du Caïn de la Bible, un pécheur qui a assassiné son frère et a été maudit par Dieu, qui l'a condamné à errer pour l'éternité. D'après une autre légende, tous les « Tsiganes » ont été condamnés à errer pour l'éternité pour une autre raison : des membres de leur communauté auraient refusé d'héberger la Sainte Famille lors de sa fuite en Égypte. Une légende encore plus fantasque prétend qu'un « Tsigane » aurait forgé les clous pour la croix du Christ, et aurait ensuite volé le quatrième clou, qui manque dans les représentations de la Crucifixion. Aujourd'hui, toutefois, pratiquement personne ne se souvient de ces légendes antitsiganes du passé ancrées dans la religion.*

*Une autre affirmation reste malgré tout répandue : la calomnie raciste affirmant que les « Tsiganes » sont les suppôts du Diable. Ce mythe prétend qu'ils tiennent leur connaissance de la magie noire du Diable en personne et partagent avec le Prince des Ténèbres leur couleur de peau « noire ». Aujourd'hui encore, nombreuses sont les personnes qui trouvent les Roms effrayants et même diaboliques. Certains pensent même qu'il faut se prémunir des Roms par des symboles et pratiques sataniques, en installant par exemple des « balais de Tsiganes » à l'entrée de leur commerce pour conjurer les pouvoirs occultes des Roms.<sup>32</sup>*

Évoquant la diffusion de certaines légendes qui ont déterminé l'imaginaire chrétien des Roms et ce qu'il appelle l'antitsiganisme populaire, Thomas Acton relate une version de celle qui est sans doute la plus répandue, concernant le Rom qui aurait volé le quatrième clou de la crucifixion de Jésus :

*La légende raconte que le forgeron tsigane chargé de fabriquer quatre clous pour la crucifixion en a utilisé trois, mais en a volé un. Jésus l'a maudit, les condamnant lui et sa famille à errer pour toujours pour le punir de ce vol mais, suite aux supplications du forgeron, a adouci la malédiction en autorisant la famille à déléster les gens des petites choses dont ils n'auraient pas vraiment besoin.<sup>33</sup>*

Cette analyse documentaire sur les origines de l'antitsiganisme, qui se fonde sur la littérature relative aux sources historiques sur les Roms dans l'Europe médiévale, démontre que les causes et fondements en sont multiples. Elle souligne également la nécessité de lancer des recherches supplémentaires, notamment dans les archives, pour documenter et interpréter les documents historiques anciens relatifs à l'arrivée des Roms et à leurs relations avec les communautés locales.

---

32. Wippermann Wolfgang, «The *longue durée* of antiziganism as mentality and ideology », dans Selling Jan et al. (dir.), *Antiziganism: what's in a word?*, op. cit., p. 4.

33. Acton Thomas, « Social and economic bases of antigypsyism », dans Kyuchukov Hristo (dir.), *New faces of antigypsyism in Modern Europe*, op. cit., note en bas de page 10.



## 5. Manifestations

---

**L**es manifestations de l'antitsiganisme et l'analyse de leur fonctionnement dans la pratique permettent au lecteur de mieux comprendre comment en sont affectés les Roms dans leur vie quotidienne. Dans le contexte de la définition de l'antitsiganisme, plusieurs postulats ont été mentionnés : l'infériorité, la déviance, le nomadisme, l'origine orientale, l'absence de racines et l'attardement.

Ces postulats alimentent le contenu de la définition de l'antitsiganisme envisagé comme une forme de racisme. Ramon Grosfoguel a défini le racisme comme une « hiérarchie globale de supériorité ou d'infériorité des personnes produite et reproduite sur les plans politique, économique et culturel depuis des siècles par les institutions d'un « système mondial capitaliste/patriarcal occidendo/christiano-centré moderne et colonial. »<sup>34</sup>

Ainsi, cette infériorité des Roms inscrite dans l'arborescence du racisme résulte de la conception largement répandue parmi les non-Roms que les Roms sont moins humains. Souvent, les descriptions de Roms se réfèrent à leur caractère bestial, « sauvage », ou à leurs habitudes « animales ». Cette représentation animale des Roms était déjà présente dans les écrits anciens sur les Roms datant du

---

34. Grosfoguel Ramon, « What is racism? », *Journal of World-Systems Research*, vol. 22, n° 1, 2016, p. 10.

XV<sup>e</sup> siècle. L'infériorité est également associée à l'impression que les Roms sont incapables de respecter les règles et valeurs élémentaires des sociétés au sein desquelles ils évoluent. Les tendances criminelles et la déviance sont souvent présentées par la société majoritaire comme une caractéristique génétique des Roms, un aspect de leur nature. La déshumanisation et l'objectivation de groupes humains sont des techniques utilisées pour préparer le terrain à des politiques d'extermination. L'accent mis sur l'origine orientale souligne les racines non européennes des Roms, ce qui ouvre la voie à leur exclusion. Le nomadisme est envisagé comme une caractéristique du mode de vie des Roms, un élément de leur nature, en dépit des preuves matérielles attestant que la vaste majorité d'entre eux est sédentaire. Cette représentation laisse également entendre que les Roms sont un peuple sans racines, des individus à qui l'on ne peut pas faire confiance et qui ne sont pas fiables en raison de leurs déplacements incessants. Ce nomadisme va de pair avec d'autres postulats de l'antitsiganisme. L'absence de racines tend à faire penser que les Roms sont dépourvus de toute notion d'identité et de temps, qu'ils sont incapables de toute relation avec le pays, n'ont pas de mémoire collective et de sentiment d'appartenance, ne vivent que dans le présent et sans faire de projets d'avenir. L'attribution d'un retard mental consiste à présenter les Roms comme des gens primitifs, non civilisés, sans éducation et avec un mode de vie très différent de celui de la population majoritaire. Les Roms sont souvent décrits comme incapables de s'adapter, parce qu'ils ne parviennent pas à s'intégrer et à adopter les normes, attitudes et valeurs de la population majoritaire. Seule l'assimilation de ces dernières pourrait les faire accéder à la modernité.

L'univers des manifestations de l'antitsiganisme est vaste. Elles pourraient être analysées à quatre niveaux : l'imaginaire collectif, les déclarations, les institutions et la pratique. Ainsi, l'antitsiganisme se retrouve dans les croyances, les pensées, les attitudes et les actions, ainsi que dans divers phénomènes qui ont un impact particulier sur les Roms : les préjugés et les clichés, la discrimination aux niveaux individuel, institutionnel et structurel, le discours de haine et les crimes de haine, la ségrégation scolaire, la ségrégation et l'isolement dans le logement, les violences commises par des foules, les expulsions, l'exploitation, l'appropriation de la culture, les violences commises à l'égard des Roms par la police et d'autres services répressifs, la sédentarisation forcée, la prolétarisation comme stratégie d'assimilation, la stérilisation forcée des femmes roms, les politiques d'assimilation spécifiques comme l'interdiction d'utiliser la langue ou de porter des vêtements traditionnels, le placement d'enfants roms dans des familles d'accueil, la modification des noms, les déportations, le nettoyage ethnique, les tentatives d'extermination, l'Holocauste des Roms ainsi que sa négation ou sa déformation, les inégalités de protection par la

loi, la mise en œuvre sélective des lois et des politiques et l'adoption de lois et réglementations discriminatoires.

Les mécanismes de production et de reproduction de l'antitsiganisme par la manipulation d'images et de messages et par la promotion de récits spécifiques sur les Roms sont similaires au fonctionnement pratique des idéologies. Markus End fait observer que l'antitsiganisme devrait être considéré comme une idéologie : « il est indispensable de comprendre que l'antitsiganisme ne cible pas nécessairement des personnes issues d'un milieu rom. Les images antitsiganes peuvent très bien être projetées sur d'autres groupes. C'est pourquoi il est nécessaire d'appréhender l'antitsiganisme comme une idéologie, un mode de communication, un ensemble d'images et de clichés construits, perpétués et réaffirmés par les sociétés majoritaires »<sup>35</sup>. Jan Selling, quant à lui, propose d'analyser l'antitsiganisme comme une « formation discursive » construite sur le fondement du « concept de Tsigane » : une construction essentialiste et excluante qui s'est développée au fil de l'histoire dans l'interaction des discours académiques, religieux et politiques<sup>36</sup>.

Les préjugés et les clichés sur les Roms sont présents dans toutes les cultures nationales d'Europe. Ils prennent la forme de dictons, de proverbes, de plaisanteries, d'anecdotes ou de légendes où les Roms sont les personnages auxquels l'on attribue divers défauts : paresseux, voleur, incapable, malhonnête, hideux, ignorant, noir, primitif, stupide, païen, dégoûtant, malodorant, etc. Il est surprenant de constater à quel point l'imagerie associée aux Roms est similaire d'une région ou d'un pays à l'autre. Ainsi, la légende du quatrième clou contée par Wippermann et Acton se retrouve dans une chanson rom de Hongrie<sup>37</sup>. Face à la continuité de l'image du « Tsigane » projetée sur les Roms au fil des siècles, il convient de procéder à une analyse fonctionnelle de ces images afin d'éviter, pour reprendre la formule de Colin Clark, « le danger de stéréotyper les stéréotypes », c'est-à-dire « les manières dont les divers éléments des clichés s'inscrivent dans un cadre essentiel, global de stéréotypes figé dans le temps et dans l'espace »<sup>38</sup>. Relevant les différences d'une région géographique à l'autre dans les clichés sur les « Tsiganes » en Europe, Clark invite à replacer ces

---

35. End Markus, « Antigypsyism: what's happening in a word? », dans Selling Jan *et al.* (dir.), *Antiziganism: what's in a word?*, *op. cit.*, p. 103.

36. Selling Jan, « The conceptual Gypsy: reconsidering the Swedish case and the general », dans Selling Jan *et al.* (dir.), *Antiziganism: what's in a word?*, *op. cit.*, p. 120.

37. Voir Rounds Carol et Sólyom Erika, *Colloquial Hungarian: the complete course for beginners*, 3<sup>e</sup> édition, Routledge, Londres, 2011, p. 214.

38. Clark Colin, « "Severity has often enraged but never subdued a gipsy": the history and making of European Romani stereotypes », dans Saul Nicholas et Tebbutt Susan (dir.), *The role of the Romanies: images and counter-images of "Gypsies"/Romanies in European cultures*, *op. cit.*, pp. 228-229.

images et caractéristiques attribuées aux Roms dans leur contexte historique et géographique. Ethel Brooks, une universitaire rom féministe, a analysé la continuité de ces schémas mentaux et souligné l'ambivalence de la relation entre Roms et non-Roms au fil de l'histoire : « les Roms ont occupé une place spéciale et un rôle particulier en Europe et dans d'autres parties du monde, une place marquée par un assemblage raciste d'imagination et de mépris qui se perpétue jusqu'à aujourd'hui »<sup>39</sup>. L'ambivalence est que, d'une part, « les Roms ont souffert de l'esclavage, des déplacements forcés et de l'exil, de la violence et de meurtres » et « ont été traités comme des êtres inférieurs, persécutés et exploités en tant que tels », et que d'autre part, « l'on assiste à un rapport ambigu entre l'appropriation de la culture rom – notre musique, notre cuisine et notre artisanat –, une appropriation qui mélange l'imaginaire sur notre peuple et la haine de notre existence même »<sup>40</sup>.

Dans le même ordre d'idées, le professeur Ian Hancock a analysé les modalités selon lesquelles des hypothèses infondées et irrationnelles sont devenues la norme en matière de connaissance des Roms, parce qu'elles ont été répétées, sans être vérifiées, par divers auteurs<sup>41</sup>. Hancock énonce des exemples d'universitaires qui, volontairement ou non, en utilisant une représentation et une compréhension erronées de la langue romani, des éléments religieux comme la création du monde, des histoires de dieux et des croyances spirituelles des Roms, ont construit de toutes pièces une prétendue culture rom. Après avoir identifié des représentations (délibérément ou non) déformées des Roms, Hancock appelle à un plus haut niveau d'exigence des recherches relatives aux Roms et met en garde contre le danger de diffuser, par la publication de telles « études », des idées et des attitudes injustement associées aux Roms auprès d'un public beaucoup plus vaste.

Quelles sont les manifestations les plus courantes de l'antitsiganisme ? Où les trouve-t-on, dans quels domaines des politiques publiques et sous quelle forme ? Des recherches menées en 2017 par le Center for European Policy Studies dans cinq États membres au niveau de l'Union européenne ont fourni une idée de ces manifestations et des domaines dans lesquels elles sont constatées<sup>42</sup>. Selon une étude menée en ligne, dont les conclusions ont été confirmées par les groupes thématiques, les manifestations les plus courantes

---

39. Brooks Ethel, « The possibilities of Romani feminism », *Signs*, vol. 38, n° 1, automne 2012, p. 2.

40. *Ibid.*, p. 3.

41. Hancock Ian, « The concoctors: creating fake Romani culture », dans Saul Nicholas et Tebbutt Susan (dir.), *The role of the Romanies: images and counter-images of "Gypsies"/Romanies in European cultures*, op. cit.

42. Carrera Sergio, Rostas Iulius et Vosyliūtė Lina, *Combating institutional anti-gypsyism: responses and promising practices in the EU and selected Member States*, op. cit.

de l'antitsiganisme sont les clichés et les préjugés, la discrimination à l'égard des Roms, le mépris des communautés roms par les collectivités locales, le recours à des déclarations anti-Roms pour mobiliser des soutiens politiques, un maintien de l'ordre sélectif de la part des autorités nationales quand des Roms sont concernés et les violences contre les communautés roms commises par des groupes d'extrême droite (voir la figure 1 de l'annexe 1). La même étude établit un classement des domaines des politiques publiques où des manifestations d'antitsiganisme sont constatées (figure 2 de l'annexe 1). Ainsi, selon les conclusions de l'étude, l'antitsiganisme se manifeste dans le logement, l'éducation, les médias, l'emploi, le système judiciaire, les déclarations politiques et les services de santé.

Ces conclusions doivent être replacées dans un contexte plus large afin de comprendre comment fonctionnent ces manifestations. Ainsi, les personnes interrogées dans l'étude de 2017 citaient la santé comme un domaine dans lequel l'antitsiganisme se manifeste peu, alors qu'aujourd'hui, dans le contexte de la crise sanitaire liée à la pandémie de covid-19, il est probable que les services de santé soient mentionnés comme un des domaines les plus problématiques (voir l'annexe 1). Un autre exemple qui illustre bien l'importance de replacer les conclusions dans leur contexte est celui de la sédentarisation forcée et de la prolétarianisation. Historiquement, ces manifestations apparaissent comme un moyen de gouvernance visant à contrôler la population, y compris les Roms. Le nomadisme des Roms a été au centre des politiques d'assimilation de l'Empire des Habsbourg, mais aussi des régimes communistes. Cependant, la prolétarianisation était une stratégie spécifique de gouvernance des communistes visant à contrôler les Roms en les intégrant dans l'économie socialiste et en les assujettissant à la nouvelle éthique socialiste du travail. Aujourd'hui, la vaste majorité des Roms d'Europe est sédentaire et ces stratégies de contrôle sont moins pertinentes. Ces manifestations varient par conséquent selon les époques et les lieux, et les analyses doivent être replacées dans leur contexte pour comprendre comment ces manifestations fonctionnent dans la pratique et quelles sont leurs conséquences.

Tout au long de l'histoire, les Roms ont été soumis à diverses formes d'oppression et d'injustice. Toute tentative de classer ces formes d'oppression par catégories risque d'omettre certaines manifestations ou de ne pas attribuer à chaque catégorie l'importance qu'elle semble mériter. Dans le désordre, les manifestations les plus courantes de l'antitsiganisme sont :

- ▶ les préjugés et les clichés ;
- ▶ le dénigrement, le discours de haine et les crimes haineux ;
- ▶ la discrimination – individuelle, institutionnelle et structurelle ;

- ▶ la ségrégation scolaire d'enfants roms ;
- ▶ la ségrégation dans le logement ;
- ▶ les expulsions ;
- ▶ les violences de la police et d'autres services répressifs ciblant les Roms ;
- ▶ la sédentarisation forcée ;
- ▶ la prolétarianisation ;
- ▶ la stérilisation forcée des femmes roms ;
- ▶ les politiques d'assimilation (l'interdiction d'utiliser la langue, de porter des vêtements traditionnels, le placement d'enfants roms dans des familles d'accueil, la modification des noms, etc.) ;
- ▶ les violences collectives et les agressions par des skinheads ;
- ▶ les déportations, y compris le nettoyage ethnique ;
- ▶ les meurtres ;
- ▶ les tentatives d'extermination ;
- ▶ l'Holocauste des Roms, sa négation, sa déformation et sa représentation déformée ;
- ▶ la passivité des autorités nationales quant à la protection des droits des Roms ;
- ▶ le manque d'informations sur les Roms dans les programmes d'enseignement ordinaires ;
- ▶ le refus d'une égalité de protection des Roms devant la loi ;
- ▶ la négation du passé d'oppression ;
- ▶ la mise en œuvre sélective des lois et des politiques.

Les préjugés et les clichés sur les Roms sont largement répandus dans les sociétés européennes. Ils s'appuient sur de vagues généralisations et/ou essentialisations des Roms fondées sur des rapports limités avec les Roms, voire sur une expérience nulle de ce peuple. Les préjugés et clichés sur les Roms inspirent un type de discours qui alimente la haine et la méfiance et justifie la discrimination. L'ignorance et le manque d'éducation sur l'histoire, la culture et les traditions des Roms ainsi que sur leur diversité sont souvent cités comme les causes premières des a priori largement répandus à l'encontre des Roms. Comme le souligne l'Alliance contre l'antitsiganisme :

L'antitsiganisme ne peut, cependant, être compris comme le résultat ou l'agrégation de comportements négatifs. Les actes ou les expressions de l'antitsiganisme suivent certains schémas qui découlent de pratiques sociales et correspondent à celles-ci. Ils nourrissent continuellement et reproduisent les préjugés, mais ils ont une existence relativement indépendante de ces préjugés. Les pratiques

sociales antitsiganes sont des expressions des relations sociales plus larges entre les majorités d'une part et les Roms et les groupes associés d'autre part <sup>43</sup>.

La stigmatisation consiste à classer de manière restrictive une personne dans une catégorie en s'y référant par un mot ou une brève formule. En sociologie, la théorie de l'étiquetage traite de la tendance des populations majoritaires et des détenteurs du pouvoir à coller une étiquette négative aux minorités et à ceux qu'ils perçoivent comme s'écartant des normes culturelles majoritaires de la société, et à intégrer ces étiquettes. Les Roms sont souvent classés par leur couleur de peau, leur aspect physique, leurs surnoms, leurs métiers, les lieux où ils vivent et par divers termes méprisants, y compris des associations avec le monde animal, où le terme « corbeau » revient très souvent. Les termes peuvent paraître neutres – « bronzés », « oiseaux », « blondes », « inadaptés », etc. –, mais pour les personnes qui les utilisent, il est clair qu'ils désignent les Roms. Ces termes et ces formules brèves deviennent des substituts dans certains contextes culturels, comme « diplômés de Harvard et mannequins de Louis Vuitton », « nouveaux venus » ou « nouveaux hippies » qui doivent être décodés pour être compris. Souvent, le discours de haine ciblant les Roms utilise des étiquettes et des substituts. Les médias et les politiciens jouent un rôle majeur dans cette stigmatisation des Roms et alimentent la haine à l'égard des Roms. Ces dernières années, les réseaux sociaux sont devenus une plateforme importante de diffusion de propos hostiles aux Roms et d'organisation d'actions collectives anti-Roms.

Les organisations internationales reconnaissent l'ampleur du phénomène de la discrimination contre les Roms. L'on observe une tendance à assimiler l'antitsiganisme et la discrimination, comme le suggère la définition de l'antitsiganisme proposée par l'IHRA. La discrimination, qui est souvent envisagée comme une atteinte à l'égard d'individus en considération des définitions légales, n'est qu'une facette de l'antitsiganisme. Il existe toutefois d'autres formes de discrimination qui sont plus insidieuses et que le cadre juridique européen ne traite pas, comme la discrimination institutionnelle et structurelle. Selon la définition de Fred Pincus :

*La discrimination individuelle désigne des agissements individuels de membres d'un groupe racial/ethnique/sexuel cherchant à nuire aux membres d'un autre groupe racial/ethnique/sexuel. Par contre, la discrimination institutionnelle est très différente, parce qu'elle résulte des politiques mises en place par les institutions du groupe racial/ethnique/sexuel dominant et des agissements des personnes qui les contrôlent et mettent en œuvre des politiques visant à produire un effet différentiel et/ou néfaste sur les groupes raciaux/ethniques/sexuels minoritaires. Enfin, « discrimination structurelle » désigne les politiques mises en place par les institutions du*

---

43. Alliance contre l'antitsiganisme, *Antitsiganisme - texte de référence*, p. 18.

*groupe racial/ethnique/sexuel dominant et les agissements des personnes qui les contrôlent et mettent en œuvre des politiques qui ont vocation à être neutres mais dont l'impact est discriminatoire ou néfaste sur les groupes raciaux/ethniques/sexuels minoritaires.*<sup>44</sup>

La ségrégation scolaire d'enfants roms est une autre manifestation de l'antitsiganisme<sup>45</sup>. La ségrégation compromet l'égalité d'accès à l'éducation en limitant les contacts afin d'empêcher toute socialisation entre les enfants roms et non roms. Les enfants roms sont physiquement séparés des autres dans les écoles, les classes, les bâtiments et autres installations, et sont surreprésentés dans les écoles spéciales et dans les classes pour enfants handicapés. Cela va souvent de pair avec la ségrégation dans le logement, un facteur historique de l'isolement physique et de la marginalisation des communautés roms. La ségrégation est l'une des formes les plus graves de discrimination ; elle est assez largement tolérée, généralement par les décideurs politiques. Les lois ne définissent pas clairement cette ségrégation, et elle est très difficile à combattre en raison de la complexité du phénomène et des limitations de l'actuel cadre juridique en Europe<sup>46</sup>. La ségrégation scolaire et dans le logement s'ajoute aux expulsions, souvent pratiquées sans proposer de logement alternatif aux victimes, pour reproduire de manière structurelle dans les sociétés les inégalités entre les Roms et les non-Roms ainsi que les expressions de l'antitsiganisme.

La stérilisation forcée des femmes roms fait partie de l'arsenal mis en œuvre par certaines autorités nationales pour lutter contre l'existence même des populations roms. Des démographes et des politiciens populistes ont invoqué certains indicateurs démographiques – dont le taux de natalité – pour alerter la société du danger présumé de voir les Roms devenir un jour la population majoritaire du pays. Les Roms sont alors présentés comme un danger pour la nation et sont exclus du corps politique, tandis que des mesures sont préconisées pour enrayer la croissance jugée excessive de la population rom. Plusieurs États ont pratiqué la stérilisation des femmes roms sans leur consentement

---

44. Pincus Fred L., « Discrimination comes in many forms: individual, institutional, and structural », dans Adams Maurianne et al. (dir.), *Readings for diversity and social justice*, Routledge, Londres, 2000, p. 31.

45. Voir Rostas Iulius et Kostka Joanna, « Structural dimensions of Roma school desegregation policies in Central and Eastern Europe », *European Educational Research Journal*, vol. 13, n° 3, 2014.

46. Voir Rostas Iulius, « Judicial policy making: the role of the courts in promoting school desegregation », dans Rostas Iulius (dir.), *Ten years after: a history of Roma school desegregation in Central and Eastern Europe*, Presses de l'université d'Europe centrale, Budapest, 2012.

éclairé pour limiter le nombre de Roms sous le communisme, une pratique qui s'est poursuivie après la chute des régimes<sup>47</sup>.

La violence infligée aux Roms par des non-Roms fait partie de leur quotidien partout en Europe depuis des siècles. De l'interdiction faite aux Roms d'entrer dans les villes, assortie de châtiments sévères pour les contrevenants, aux chasses aux Gitans, en passant par l'esclavage, les passages à tabac, les meurtres, la torture, les expériences eugéniques (dont la stérilisation forcée des femmes roms), les attaques par des foules ou par des skinheads, les expulsions, les déportations, le nettoyage ethnique de certains territoires, l'installation forcée dans des campements, la sédentarisation forcée ou les tentatives d'extermination, les Roms d'Europe ont subi de nombreuses formes de violences physiques. En outre, l'État, qui a le monopole de la violence sur son territoire, a infligé, et continue d'infliger, des violences aux Roms par le biais du recours excessif à la force, à l'utilisation illégale d'armes à feu, à des descentes policières sur des communautés roms et à des sanctions collectives contre ces communautés appliquées par des acteurs de l'État, souvent de manière extrajudiciaire.

Toujours du fait de leur appartenance ethnique, pendant la Seconde Guerre mondiale, les Roms installés sur les territoires occupés par les nazis et leurs alliés en Europe ont subi la confiscation de leurs biens, le confinement dans des ghettos, la déportation, l'emprisonnement dans des camps de travail et d'extermination, des expériences médicales, des massacres collectifs, la famine, les maladies liées à leurs conditions d'incarcération, etc. Près d'un demi-million de Roms seraient ainsi morts des suites des politiques d'extermination des nazis et de leurs alliés. L'expérience de l'Holocauste a profondément marqué la mémoire collective des Roms et constitue un élément important de leur identité. Seul un petit nombre d'États reconnaît officiellement cet Holocauste des Roms malgré une résolution du Parlement européen et les appels répétés du Conseil de l'Europe. L'Holocauste des Roms fait encore trop souvent l'objet de négations ou de distorsions de nos jours, et les Roms sont même exclus de certaines cérémonies officielles de commémoration de l'Holocauste. La distorsion consiste notamment à prétendre que les persécutions et les meurtres de Roms par les nazis et leurs alliés n'avaient pas de motivations raciales mais résultaient du comportement asocial des Roms. La négation et la distorsion de l'Holocauste des Roms vont souvent de pair avec les maigres moyens consacrés à la recherche et à la documentation minutieuse des mésaventures des Roms avant, pendant et après la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, ce n'est que récemment que le public a découvert que les Roms sont restés internés

---

47. Concernant la stérilisation forcée des femmes roms, voir Centre européen pour les droits des Roms (CEDR), *Coercive and cruel: sterilisation and its consequences for Romani women in the Czech Republic (1966-2016)*, CEDR, Budapest, novembre 2016.

dans les camps après la fin de la guerre et la Libération dans tous les territoires occupés par les forces alliées<sup>48</sup>.

En matière de processus, soulignons le double rôle, à la fois actif et passif, des autorités des États, qui facilitent l'antitsiganisme ou le produisent et le reproduisent directement. L'assimilation des Roms peut être réalisée soit en prenant des mesures, soit en s'abstenant d'agir en matière de programmes scolaires et de questions liées à l'inclusion des Roms comme l'histoire des Roms, leur culture ou le romani. L'égalité de protection par la loi est un principe fondamental de tout État démocratique. Très souvent, les Roms ne bénéficient toutefois pas de cette égalité, comme en cas de plaintes pour violences domestiques, quand la police refuse d'intervenir pour protéger les droits des victimes, ou quand les services sociaux refusent d'appliquer les mêmes normes dans les affaires relatives à des enfants roms que dans celles qui concernent des enfants non roms. L'application sélective des lois et des politiques par les autorités de l'État est un autre mécanisme de production et de reproduction de l'antitsiganisme. Ces processus sont bien visibles dans la mise en œuvre par les pouvoirs publics de mesures dans le cadre des Stratégies nationales d'intégration des Roms de l'Union européenne, où il s'avère que les autorités rechignent à distribuer les aides aux populations ciblées. De même, dans le contexte de la pandémie de covid-19 et des mesures de confinement, les autorités nationales ont eu beaucoup de mal à atteindre les communautés roms pour la distribution d'aide humanitaire ; mais quand il s'agissait de strictement restreindre la liberté de circulation, la police et les autres pouvoirs répressifs ont facilement identifié les communautés roms comme des contrevenants potentiels.

Un autre cas de passivité ou d'initiative des États dans la production de l'antitsiganisme se retrouve dans la commémoration ou dans l'effort de mémoire du passé historique. Partout en Europe, les États-nations glorifient leur propre histoire, mais passent sous silence la contribution des Roms et leur passé d'oppression. La reconnaissance de la contribution des Roms dans les événements historiques ou la commémoration des victimes de l'esclavage, des déportations, des massacres ou de l'Holocauste, pour ne citer que ces exemples, ne diminuent en rien la grandeur d'une nation ou son passé glorieux si cher à certains nationalistes. Non seulement les Roms sont exclus des commémorations officielles, mais le soutien des États est pratiquement nul pour les institutions culturelles roms telles que les théâtres, les musées ou les centres artistiques et culturels. L'exclusion des commémorations et des efforts de mémoire ainsi que l'absence de soutien aux institutions de représentation

---

48. Voir Foisneau Lise, « The "Nomads" in French WWII history: a review of seventy-five years of historiography », document présenté lors de la conférence annuelle « Critical Approaches to Romani Studies », Université d'Europe centrale (CEU), Budapest, 15-17 mai 2019.

de l'identité culturelle, y compris l'absence de la diversité dans les programmes d'enseignement et les systèmes éducatifs, sont autant de formes d'une violence épistémique à l'encontre des Roms.

L'une des principales caractéristiques de l'antitsiganisme est donc le rôle des États dans sa production et sa reproduction. À diverses périodes de l'histoire, les États – qu'il se soit agi d'empires ou d'États-nations– ont utilisé les Roms pour renforcer leur administration, recouvrer les impôts, assurer la police ou contrôler leur population en général<sup>49</sup>. Aujourd'hui, en refusant de lutter efficacement contre l'antitsiganisme, les États reproduisent les anciens préjugés dont les Roms ont souffert. Les violences que subissent les Roms et leurs communautés du fait des acteurs étatiques ou non étatiques et l'inaction des États qui ne prennent pas de mesures concrètes contre de telles violences et pour la protection des droits des Roms conformément aux normes internationales des droits humains confirment le rôle majeur que jouent les États dans la production et la reproduction de l'antitsiganisme.

L'impunité des auteurs de violations des droits humains des Roms est une autre caractéristique de l'antitsiganisme. L'absence d'enquêtes sur les incidents dont les Roms sont victimes, l'absence d'obligation de rendre des comptes devant les tribunaux dans les affaires de racisme, de discours de haine, de crimes à motivation raciale, d'inégalités dans la protection des droits des Roms, ainsi que la mise en œuvre de mesures et de politiques ciblant les Roms sont autant de domaines qui ne donnent pas lieu à des sanctions. De plus, les déclarations anti-Roms ont toutes les chances d'améliorer la notoriété de leurs auteurs et leur réussite dans la politique populiste. L'acceptation courante par les États de préjugés et de déclarations hostiles aux Roms, en particulier en lien avec des considérations sécuritaires, comme l'a décrit Huub Van Baar, a donné lieu à ce que ce dernier a appelé un « antitsiganisme raisonnable »<sup>50</sup>.

L'antitsiganisme n'est donc pas un « problème rom » ou un problème qui ne touche que les Roms. Il concerne l'ensemble de la société. Il illustre la manière dont la majorité considère et traite les minorités dans une société donnée. De ce point de vue, un chercheur qui étudie l'antitsiganisme examine les préjugés et les clichés de la majorité à l'encontre de ceux qui sont perçus et stigmatisés comme étant des « Tsiganes », les attitudes et les agissements, ainsi que les normes culturelles plus générales qui inspirent les actions des institutions de l'État et la société en général à l'égard de la minorité stigmatisée. Les membres d'une minorité stigmatisée peuvent intérioriser les croyances et les attitudes

---

49. Voir les travaux de Van Baar (2011) et McGarry (2017) cités plus haut.

50. Van Baar Huub, *The emergence of a reasonable anti-gypsyism in Europe*, dans Agarin Timofey (dir.), *When stereotype meets prejudice*, Ibidem-Verlag, Stuttgart, 2014.

de la majorité et agir en conséquence. En fait, un membre d'une minorité pourrait en venir à adopter un comportement raciste à l'égard de son propre groupe ou éviter tout contact avec les membres de son groupe, voire nier son appartenance à cette minorité, parce qu'il aurait intégré la stigmatisation. Cependant, l'antitsiganisme reste essentiellement une question de majorité et d'imaginaire du public et de processus de stigmatisation de la minorité.

L'antitsiganisme a une dimension collective, et non individuelle. Les faits individuels de discrimination sont importants et devraient être sanctionnés par la loi et réprouvés ; cependant, l'antitsiganisme revêt essentiellement des formes collectives, comme la discrimination institutionnelle et structurelle, qui ne sont pas couvertes par le cadre juridique et ne peuvent souvent pas faire l'objet d'un recours en justice. L'antitsiganisme n'est pas une simple affaire d'expériences individuelles de différentes formes d'oppression qui s'additionnent. Il désigne les personnes opprimées pour leur appartenance réelle ou supposée à un groupe donné. C'est pourquoi l'antitsiganisme s'inscrit davantage sur le plan collectif que sur le plan individuel.

L'antitsiganisme intervient au niveau des relations sociales entre la majorité et la minorité en question. Le sentiment de supériorité de la majorité par rapport à la minorité transparaît dans les convictions, les attitudes et les actes des individus et des institutions, ainsi que dans les normes culturelles générales de la société. Ensuite, cette différence de statut est renforcée par les interactions et expériences quotidiennes et justifie le statu quo. Les prétendues différences sont invoquées pour justifier les inégalités d'accès au pouvoir et aux ressources entre les deux groupes. Comme l'a démontré Ryan Powell, le pouvoir a toujours façonné la stigmatisation et la dynamique entre la majorité et les Roms au Royaume-Uni : « La catégorisation, la projection et l'exagération justifient l'exclusion dans l'inconscient collectif de la population sédentaire, qui associe *tous* les Tsiganes à la déviance, ces derniers étant jugés déficients à l'aune des normes sociales du groupe dominant. »<sup>51</sup> Sans une analyse des relations de pouvoir entre la population majoritaire et les Roms, il est impossible de comprendre la complexité de l'antitsiganisme et de l'exclusion des Roms dans la société.

L'antitsiganisme transparaît dans tous les domaines de la vie publique : de la culture à la science et à l'université, du logement à l'éducation et aux soins de santé, des services sociaux à l'économie et à la politique. L'actuelle pandémie de covid-19 a fait ressortir deux aspects importants de l'antitsiganisme : le caractère structurel de l'oppression des Roms et l'effet cumulé des

---

51. Powell Ryan, « Understanding the stigmatization of Gypsies: power and the dialectics of (dis)identification », *Housing, Theory and Society*, vol. 25, n° 2, 2008, p. 99.

manifestations d'antitsiganisme dans différents domaines. La représentation négative des Roms dans les arts visuels et dans les médias a permis d'accuser plus facilement les Roms de disséminer la maladie et a justifié les interventions violentes et discriminatoires des services répressifs dans l'application des mesures de restriction. Les entraves à la liberté de circulation pendant la pandémie ont affecté les pauvres de manière disproportionnée en raison du manque d'infrastructures et d'accès aux services élémentaires et aux soins de santé. La fracture numérique a également intensifié les inégalités dans l'éducation entre les pauvres et le reste de la société, car les enfants des communautés exclues de la société n'ont pas pu suivre les cours en ligne. La pandémie a confirmé que l'antitsiganisme n'est ni accidentel ni limité à un certain domaine. Il s'agit d'une oppression des Roms à caractère structurel et dont les impacts sont cumulatifs en raison de ses manifestations dans les différents domaines de la vie publique.





## 6. Conséquences

---

**L**es Roms sont aujourd’hui un des groupes les plus rejetés d’Europe, comme l’attestent les données relevées sur le terrain (voir l’annexe 2). Les statistiques collectées sur la dernière décennie par un grand institut de recherche révèlent des niveaux troublants d’attitudes négatives à l’encontre des Roms tant en Europe centrale et orientale qu’en Europe occidentale. Ces enquêtes constituent certes des instantanés des attitudes de la société à l’égard des Roms à un moment donné, qui peuvent facilement évoluer au gré d’impondérables, mais les trois ensembles de données révèlent une tendance relativement stable d’attitudes fortement négatives contre les Roms – une tendance à laquelle aucun autre groupe n’est confronté en Europe.

Il est devenu habituel, dans les rapports et d’autres publications, de présenter les Roms comme la plus grande minorité et comme le groupe le plus affecté par les discriminations en Europe. Les Roms subissent l’exclusion dans tous les domaines de la vie publique : l’éducation, le logement, le marché de l’emploi, la santé, l’administration de la justice, la politique, etc. Le taux de pauvreté est très élevé chez les Roms, comparable à celui d’autres communautés pauvres des régions les plus défavorisées du monde. Le cas des Roms est donc particulier parce qu’ils souffrent de la pauvreté et de l’exclusion dans un des espaces économiques les plus prospères du monde, où la démocratie libérale et l’action politique collective servent de référence en matière de droits humains et de

démocratie. Ces disparités rendent la condition des Roms d'Europe particulièrement visible. Récemment, le Conseil de l'Europe et la Commission européenne ont reconnu que l'antitsiganisme est la cause première de l'exclusion des Roms. Historiquement, la marginalisation des Roms est toujours allée de pair avec leur présentation comme des voleurs, des paresseux et des hors-la-loi, ainsi qu'avec leur exclusion des instances politiques.

L'exclusion des Roms du monde politique suite à un tel discours et leur représentation sous un jour négatif ont engendré des inégalités sociales et des injustices dont les impacts persistent jusqu'à aujourd'hui. Ainsi, l'exclusion des Roms de l'éducation compromet leur compétitivité sur le marché de l'emploi et leur aptitude à accumuler des biens et du capital. Leur exclusion du partage des terres a compromis leurs possibilités de logement et les a contraints à errer à la recherche de marchés pour faire des affaires. Ce facteur a encore accentué les clichés relatifs au nomadisme.

Le développement du capitalisme et l'entrée progressive de groupes de la société dans les milieux politiques suite à la démocratisation des États ont induit une complexité croissante des réalités sociales et des interconnexions entre les différents domaines de la vie. Dès lors, les inégalités dans un domaine ont aussi eu des répercussions sur tous les autres domaines. L'exclusion des instances politiques et de la sphère culturelle a engendré une exclusion d'autres domaines de la vie publique comme la religion, l'économie, la société et la science, ce qui à son tour a renforcé l'exclusion subie dans les autres domaines. Par conséquent, l'antitsiganisme a contribué à exclure et à écarter les Roms des ressources et du pouvoir dans divers domaines. Nous pourrions même parler d'un antitsiganisme religieux, d'un antitsiganisme culturel, d'un antitsiganisme économique, d'un antitsiganisme politique, etc. dans notre analyse de la manière dont la représentation négative des Roms dans les discours et la manipulation des images et des symboles ont engendré l'exclusion des Roms dans ces secteurs et dans les rapports croisés avec les autres domaines de la vie publique. Ainsi, l'antitsiganisme dans la culture a facilité la déshumanisation des Roms, ce qui a mené à leur exclusion de l'éducation et des sciences tout en facilitant leur exploitation économique. Leur exclusion des sciences et des universités a accentué les préjugés et les clichés à leur encontre, aggravant encore l'exclusion et la domination culturelles. Espérons que des recherches complémentaires permettront de révéler les mécanismes complexes du fonctionnement de l'antitsiganisme et ses répercussions sur la vie des Roms et la structure de la société.

L'antitsiganisme a contribué à stigmatiser l'identité des Roms dans la vie publique. Parallèlement aux préjugés et aux clichés négatifs, l'absence d'informations pertinentes sur les Roms dans les programmes d'enseignement

ordinaires suggère que l'identité des Roms n'a pas la même valeur que celle d'autres ethnies, ce qui induit une perte d'estime de soi chez les Roms. Cela explique peut-être pourquoi un nombre relativement faible de Roms indiquent leur appartenance ethnique lors des recensements.

Les violences infligées aux Roms tout au long de leur histoire, les déportations et l'expérience vécue durant l'Holocauste traumatisent les Roms depuis des générations. L'application discriminatoire des lois, surtout quand il s'agit de bénéficier d'une égalité de protection par la loi, ainsi que l'impunité des auteurs d'atteintes à leurs droits contribuent à faire penser que les Roms sont inférieurs et moins humains que le reste de la population, y compris parmi les Roms eux-mêmes. Le racisme intériorisé, le manque d'estime de soi et la haine de soi sont autant de séquelles de l'antitsiganisme sur l'identité rom. Le climat persistant de violence et de haine qui déborde sur d'autres domaines de la vie publique fait peser une menace permanente sur les Roms.

Une autre conséquence grave de l'antitsiganisme est l'impact limité des politiques d'inclusion sociale en faveur des Roms. L'antitsiganisme pèse sur la définition des problèmes visés par les politiques et sur les choix des structures de mise en œuvre et les mesures des pouvoirs publics qui devraient permettre d'atteindre les objectifs. Avec un niveau aussi élevé d'hostilité, il n'est pas surprenant que l'élaboration et la mise en œuvre de politiques en faveur des Roms constituent en permanence un défi pour tous les gouvernements. En outre, la forte hostilité contre les Roms fait que les politiciens et les décideurs peuvent difficilement agir résolument pour améliorer la condition des Roms, car toute distribution de ressources aux communautés roms nuit à leur popularité dans le grand public et peut compromettre leur réélection ou leur maintien au pouvoir. Les Roms sont pris dans un cercle vicieux d'hostilité, de casse-tête pour les pouvoirs publics et de risques pour la popularité des dirigeants qui entretient la subordination de la minorité rom et le traitement des Roms comme des hors-la-loi et non comme des citoyens.





## 7. Parades envisageables

---

Il ressort manifestement de l'analyse de ses causes, de ses manifestations et de ses conséquences que l'antitsiganisme est un phénomène complexe qui doit être combattu sur plusieurs fronts et dans la durée. Il n'est pas réaliste d'espérer que des interventions ponctuelles induisent des changements notables dans les préjugés et les clichés, ni même dans les comportements et les attitudes à l'égard des Roms. Les croyances, les images et les discours sur les Roms sont le fruit d'une lente accumulation dans l'imaginaire collectif construite au fil des siècles et ne peuvent être éliminés par des interventions de petite envergure, un projet éducatif ou une campagne de sensibilisation. Il faudra des efforts systématiques et coordonnés des États, des organisations internationales, des universités, des centres de recherche, des organisations non gouvernementales et des groupes informels pour faire reconnaître le fléau de l'antitsiganisme, le documenter et agir pour l'éliminer.

À cet égard, le Conseil de l'Europe a joué un rôle de pionnier dans la lutte contre l'antitsiganisme : il a reconnu et utilisé la notion, l'a définie et a mis en œuvre des activités spécifiques visant à l'éliminer. La lutte contre l'antitsiganisme et la discrimination sous ses diverses formes est l'un des domaines prioritaires du Plan d'action stratégique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms

et des Gens du voyage (2020-2025) et constitue une priorité du Plan d'action thématique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2016-2019). De plus, certaines pratiques positives susceptibles d'inspirer ces efforts de lutte contre l'antitsiganisme sont présentées ci-après.

La législation est un outil important contre l'antitsiganisme. Les lois peuvent certes réglementer les comportements et inspirer des valeurs, mais elles ne sauraient régir les préjugés et les clichés, ainsi que les croyances profondément enracinées. Il est important que la législation, et en particulier les lois de lutte contre la discrimination, mentionne l'antitsiganisme parmi les différents motifs de discrimination et de racisme interdits et qu'elle impose aux auteurs l'obligation positive de prendre les mesures nécessaires contre l'antitsiganisme. Tout comme l'antisémitisme ou l'islamophobie, l'antitsiganisme devrait figurer à l'ordre du jour des conférences et des ateliers organisés par les organisations internationales et réunissant les experts et les professionnels des droits humains pour examiner comment combattre la discrimination et le racisme. La lutte contre l'antitsiganisme peut contribuer à la définition de normes plus élevées en matière de protection des droits humains, comme l'attestent la jurisprudence des affaires de ségrégation scolaire à l'encontre des Roms de la Cour européenne des droits de l'homme, ou du fichier sur les Roms établi par la police en Suède.

Il faudrait réaliser un audit des aspects de la législation et de la réglementation qui favorisent l'antitsiganisme dans les actions des fonctionnaires, des agents des services répressifs et du système judiciaire. Quand les lacunes seront identifiées, les améliorations nécessaires pourront y être apportées afin de prévenir les préjugés racistes à l'égard des Roms. Des formations spécialisées sur l'antitsiganisme et le racisme devraient régulièrement être organisées pour les fonctionnaires, les agents des services répressifs et ceux des services judiciaires afin de garantir la qualité de leurs services et de leurs interventions.

L'éducation est un outil qui devrait être mis en œuvre sur le long terme pour lutter contre l'antitsiganisme. Le manque d'informations sur l'histoire, la culture et les traditions des Roms et l'impossibilité d'étudier le romani à l'école ont nui à la représentation des Roms dans l'imaginaire public, alimentant ainsi le discours sur l'infériorité des Roms, leur manque de culture et leur attardement. Cette exclusion a eu un impact négatif sur l'estime de soi des Roms et sur leur capacité à s'organiser. Dès lors, cette révision des manuels et des programmes nationaux d'enseignement pour éliminer les informations tendancieuses, y intégrer des textes pertinents sur l'histoire et la culture des Roms et offrir la possibilité d'étudier le romani est une étape nécessaire en vue de convertir le système éducatif en un espace inclusif.

La promotion de la culture et des arts des Roms peut également constituer un moyen efficace de lutte contre l'antitsiganisme. La visibilité des artistes roms et de leurs produits culturels, la promotion des théâtres et des musées roms, la présence d'informations sur l'histoire et les arts roms dans les institutions culturelles ordinaires sont autant d'initiatives qui peuvent éduquer le public et déstigmatiser l'identité rom. Le public profitera ainsi d'une possibilité de s'informer sur la culture des Roms et sur leur contribution aux arts et à la culture européens, et de méditer sur la représentation déformée des Roms dans l'art européen depuis la Renaissance. La représentation déformée des Roms dans les arts visuels comme dans la littérature depuis leur arrivée en Europe a facilité l'élaboration de discours et la manipulation d'images qui sont à la base de l'antitsiganisme. L'un des postulats fondamentaux de l'antitsiganisme est l'infériorité des Roms, et la promotion des arts et de la culture des Roms aidera à mieux comprendre les Roms et leur culture. La création de l'Institut européen des arts et de la culture roms (IEACR) et le soutien que le Conseil de l'Europe et plusieurs États membres apportent aux activités de l'IEACR font partie de l'engagement de ces derniers dans la lutte contre l'antitsiganisme. Ce processus devrait s'accompagner d'un réexamen des expositions artistiques actuelles et des informations présentées dans les institutions artistiques ordinaires.

Une analyse critique des arts et de la littérature est incontournable pour déconstruire les récits et les images tendancieuses. L'initiative du Conseil de l'Europe visant à analyser la représentation des Roms dans les collections des grands musées d'Europe initie le public à la place et à la perception des Roms en Europe du xv<sup>e</sup> au xix<sup>e</sup> siècle, ce qui permet de remonter aux origines de l'antitsiganisme et aux images déformées transmises au fil des siècles. Les deux volumes déjà publiés passent en revue des œuvres exposées aux musées du Louvre et du Prado qui représentent des Roms<sup>52</sup>, et pourraient servir de point de départ à des collaborations similaires dans tous les États membres. Ces études, en replaçant dans leur contexte les représentations des Roms, permettent au public de comprendre plus facilement les conceptions erronées associées aux Roms et invitent à une réflexion critique sur les récits et les images stéréotypées sur les Roms.

La reconnaissance des injustices historiques des non-Roms à l'encontre des Roms confère du respect et de la dignité aux victimes et ouvre la voie à une inclusion des Roms dans les commémorations. Cet aspect est extrêmement pertinent s'agissant de l'Holocauste, parce que les Roms ont été exclus depuis de nombreuses années des cérémonies officielles de commémoration du

---

52. Carmona Sarah, *La Représentation des Roms dans les grandes collections muséographiques européennes*, deux volumes, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2019/2020.

27 janvier, la Journée internationale de la mémoire de l'Holocauste, aux Nations Unies. Les informations pertinentes sur ces injustices historiques contre les Roms devraient figurer dans les collections et expositions des musées. Les victimes devraient autant que possible obtenir une compensation pour les souffrances passées, surtout quand elles sont facilement identifiables, comme les victimes de la stérilisation forcée. Ces compensations ne devraient pas être symboliques, mais être à la mesure des souffrances endurées. Des initiatives collectives de réparation devraient aussi être envisagées pour les communautés: le fait de rebaptiser des rues, la construction de mémoriaux/monuments, l'organisation de cérémonies de commémoration, l'instauration de journées de souvenir, etc.

Une étude réalisée en 2019 par le Center for European Policy Studies à la demande du Parlement européen a examiné la façon dont le Cadre de l'Union européenne pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période 2011-2020 pourrait être élevé au rang de politique de lutte contre cet antitsiganisme enraciné dans l'histoire grâce à des mesures fondées sur la primauté du droit et sur la justice transitionnelle<sup>53</sup>. Au lieu de mesures d'intégration des Roms par des politiques socio-économiques, les auteurs ont proposé de s'attaquer à l'antitsiganisme, et ont fait observer que des outils comparables à ceux de la justice transitionnelle permettraient de mettre en lumière les injustices présentes mais aussi passées. Ils ont en outre mentionné des avantages d'une telle approche, comme l'élaboration d'un discours commun et la promotion d'une confiance mutuelle entre les Roms et les non-Roms. S'appuyant sur les analyses des commissions de vérité et de réconciliation (CVR) de l'Australie, du Canada, de l'Afrique du Sud, de la Suède et de la Roumanie, les auteurs ont proposé la création de telles CVR au niveau des États membres de l'Union européenne pour combattre l'antitsiganisme. Ils ont insisté sur leur rôle déterminant dans la sensibilisation et l'élaboration d'un récit commun; les CVR peuvent aussi produire un compte rendu historique détaillé des actes répréhensibles du passé et des violations structurelles des droits humains des groupes opprimés. Les CVR mettent également l'accent sur la dignité des victimes et attirent l'attention du public sur l'aspect de la reconnaissance et du souvenir dans les efforts pour rendre justice. Dans certains pays, les CVR ont ouvert la voie à des enquêtes et réparations supplémentaires en faveur des victimes et de leurs familles qui ont pu être identifiées, ou à des mesures collectives générales de soutien aux membres du groupe telles que des bourses ou des mesures proactives dans divers domaines. En fait, les interventions envisageables suggérées dans la présente section ont déjà été menées par des CVR de divers pays et la justice transitionnelle pourrait offrir un cadre global efficace à la lutte contre l'antitsiganisme.

---

53. Carrera Sergio et al., *Scaling up Roma inclusion strategies: truth, reconciliation and justice for addressing antigypsyism*, Parlement européen, Bruxelles, 2019.



## 8. Conclusions

---

**L**es travaux et publications universitaires autour de la notion d'antitsiganisme se sont multipliés ces vingt dernières années. L'on trouve des articles, des chapitres d'ouvrages et même des livres entiers consacrés aux diverses formes de racisme et de discrimination dont les Roms ont été victimes au fil de l'histoire en Europe. Une somme croissante de travaux d'universitaires, d'artistes et de conservateurs roms analyse la représentation, ou plutôt la représentation déformée, des Roms dans les arts et la culture. Cela révèle que les Roms manquent des infrastructures nécessaires pour affirmer leur identité et ont du mal à se faire une place dans les institutions représentatives de la culture majoritaire.

L'antitsiganisme est devenu une notion centrale du mouvement universitaire des «Critical Romani Studies», qui réunit des chercheurs roms et non roms s'intéressant à des aspects jusqu'ici ignorés par les chercheurs précédents, comme l'identité rom, la discrimination et la marginalisation, le racisme et l'oppression, le féminisme rom et les inégalités entre les genres, etc., et qui ne font donc pas partie du discours universitaire dominant sur les Roms. Ces dernières années, un nombre croissant d'universitaires et de militants roms critiques vis-à-vis des mesures des pouvoirs publics à l'égard des Roms ont souligné l'importance de s'attaquer à l'antitsiganisme afin d'améliorer l'impact des politiques qui ciblent les Roms dans tous les domaines. Cet antitsiganisme

devrait toutefois être envisagé comme un outil d'analyse permettant aux chercheurs de dépasser le discours sur l'inclusion véhiculé par les gouvernements et les organisations internationales, avec pour objectifs l'égalité des chances et la non-discrimination.

L'antitsiganisme se construit et s'exprime dans divers domaines : la recherche, les arts et la culture, les relations entre les genres, le logement, l'environnement, la santé, l'éducation, le marché du travail, etc. L'antitsiganisme est produit et reproduit dans tous ces domaines, et des recherches rigoureuses sont nécessaires afin de donner une compréhension complète des mécanismes d'exclusion qui affectent les Roms dans la société.

Le nouveau contexte politique et académique a encore été accentué par la pandémie de covid-19 et le débat suscité par le mouvement «Black Lives Matter» aux États-Unis et ailleurs dans le monde, qui a incité à analyser les problèmes de race et de racisme sous l'angle du vécu historique de certaines minorités réduites en esclavage et soumises à diverses formes d'oppression ainsi que leurs revendications en matière de justice sociale. Il est donc permis d'anticiper une montée en puissance des débats sur le racisme, l'oppression et la justice sociale. Dans ce contexte, le virage amorcé depuis quelques années dans le domaine des études roms aura une influence sur les récits et les déclarations relatives aux Roms en Europe et dans le monde, en les replaçant dans le contexte plus vaste de la lutte pour l'égalité et la justice sociale des autres mouvements sociaux.

L'antitsiganisme n'est certes pas un champ d'investigation récent mais, comme un chercheur l'a fait observer, des recherches novatrices et dans les archives doivent être menées pour révéler le large spectre des manifestations et des mécanismes participant à la production et à la reproduction constantes de l'antitsiganisme<sup>54</sup>.

---

54. Heuss Herbert, « Anti-Gypsyism research: the creation of a new field of study », dans Acton Thomas (dir.), *Scholarship and the Gypsy struggle: commitment in Romani studies*, University of Hertfordshire Press, Hatfield, 2000, pp. 52-68.



## 9. Recommandations

---

**C**ompte tenu de l'analyse des causes, des manifestations, des conséquences et des parades envisageables, voici une série de recommandations pour combattre l'antitsiganisme. Nous les avons regroupées en trois catégories suivant le public visé.

### **Recommandations au Conseil de l'Europe**

Le Conseil de l'Europe devrait collaborer plus étroitement avec la Commission européenne, le Parlement européen, l'OSCE, les Nations Unies et les États membres pour faire reconnaître l'antitsiganisme et rendre cette notion plus opérationnelle.

Le Conseil de l'Europe devrait aider les États membres à prendre les mesures nécessaires afin de combattre l'antitsiganisme d'une manière efficace et globale, y compris en créant des commissions de vérité et de réconciliation.

Le Conseil de l'Europe devrait explicitement ajouter le terme « antitsiganisme » au nombre des différents motifs d'interdiction de la discrimination et du racisme, en mentionnant spécifiquement le racisme, la discrimination et l'exclusion institutionnels et structurels.

Le Conseil de l'Europe devrait collaborer avec les États membres pour veiller à la lutte effective contre les manifestations d'antitsiganisme, sans restrictions

liées au statut administratif ou à la nationalité des victimes, en incluant l'antitsiganisme subi par les citoyens de l'Union européenne mais aussi par les demandeurs d'asile extérieurs à l'Union européenne qui sont roms.

Le Conseil de l'Europe devrait aider les États membres à réviser les manuels scolaires et les programmes d'enseignement afin d'éliminer les préjugés et de rendre les systèmes éducatifs plus inclusifs.

Le Conseil de l'Europe devrait aider les États membres à réviser leurs lois nationales afin d'en éliminer les dispositions discriminatoires à l'encontre des Roms.

Le Conseil de l'Europe devrait assurer un suivi régulier des progrès des divers États membres dans la lutte contre l'antitsiganisme.

Les hauts fonctionnaires du Conseil de l'Europe devraient condamner les manifestations d'antitsiganisme et encourager les politiciens et les décideurs haut placés des États membres à élever leur voix contre toute manifestation d'antitsiganisme, la haine et le racisme étant inacceptables dans une société démocratique.

## **Recommandations aux États membres**

Reconnaître et documenter l'antitsiganisme comme la cause première de la marginalisation et de l'exclusion des Roms.

Sensibiliser le public et les institutions à l'importance de reconnaître, prévenir et combattre l'antitsiganisme.

Mettre en place des commissions de vérité et de réconciliation chargées d'enquêter sur la discrimination et l'exclusion des Roms et de les étudier. Elles devraient réunir des universitaires, des personnalités et des experts roms et non roms. Il convient que le rapport final de ces commissions documente de manière détaillée le vécu des Roms et propose une série de mesures que les institutions de l'État pourraient adopter pour combattre efficacement l'antitsiganisme.

Promouvoir les recherches sur les Roms et leur histoire, en assurant notamment un soutien financier à de telles initiatives, en inscrivant l'antitsiganisme au nombre des priorités dans les appels à projets de recherche et en facilitant l'accès aux documents d'archives.

Réviser les manuels scolaires et les programmes nationaux d'enseignement afin d'en éliminer les textes discriminatoires et tendancieux.

Réviser la législation et la réglementation, notamment ce qui concerne les services répressifs et le système judiciaire, afin d'éliminer tout préjugé antitsigane

dans l'application de la loi et de permettre que l'antidiscrimination et l'inclusion ne soient plus de simples slogans mais deviennent des normes et des valeurs.

Organiser des formations contre le racisme et les préjugés à l'intention de tous les fonctionnaires, enseignants, membres des services répressifs et magistrats afin d'assurer l'efficacité de la lutte contre l'antitsiganisme.

Promouvoir l'enseignement de l'histoire, de la culture et de la langue des Roms à tous les niveaux d'enseignement, y compris en soutenant le lancement de programmes d'études roms dans les universités publiques.

Soutenir les institutions de représentation de l'identité comme les musées, les théâtres, les centres culturels et les organisations culturelles communautaires afin de contribuer à la lutte contre l'antitsiganisme.

## **Recommandations à la société civile**

Continuer de documenter et de signaler les incidents de discrimination à l'encontre des Roms et les différentes formes d'oppression et d'exclusion.

Continuer de promouvoir les arts et la culture roms, car il s'agit d'un moyen efficace de lutte contre l'antitsiganisme et de promotion d'une image positive des Roms dans le domaine public.

Soutenir les initiatives des États visant à combattre l'antitsiganisme, qu'il s'agisse de réviser les manuels scolaires, les programmes nationaux d'enseignement et la législation ou de documenter la discrimination et la marginalisation des Roms.

## Bibliographie

Achim Viorel, *The Roma in Romanian history*, Presses de l'université d'Europe centrale, Budapest, 2000.

Acton Thomas, « Social and economic bases of antigypsyism », dans Kyuchukov Hristo (dir.), *New faces of antigypsyism in Modern Europe*, Slovo 21, Prague, 2012.

Brooks Ethel, « The possibilities of Romani feminism », *Signs*, vol. 38, n° 1, automne 2012, pp. 1-11.

Carrera Sergio *et al.*, *Scaling up Roma inclusion strategies: truth, reconciliation and justice for addressing antigypsyism*, Parlement européen, Bruxelles, 2019.

Carrera Sergio, Rostas Iulius et Vosyliūtė Lina, *Combating institutional anti-gypsyism: responses and promising practices in the EU and selected Member States*, Center for European Policy Studies, Bruxelles, mai 2017.

Castells Manuel, *The information age: economy, society and culture. Vol. 2: the power of identity*, Wiley-Blackwell, Oxford, 2010.

Clark Colin, « "Severity has often enraged but never subdued a gypsy": the history and making of European Romani stereotypes », dans Saul Nicholas et Tebbutt Susan (dir.), *The role of the Romanies: images and counter-images of "Gypsies"/Romanies in European cultures*, Liverpool University Press, Liverpool, 2004.

Centre européen pour les droits des Roms (CEDR), *Coercive and cruel: sterilisation and its consequences for Romani women in the Czech Republic (1966-2016)*, CEDR, Budapest, novembre 2016.

Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, *Recommandation de politique générale n° 13 de l'ECRI sur la lutte contre l'antitsiganisme et les discriminations envers les Roms*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, adoptée le 24 juin 2011 et amendée le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Eliav-Feldon Miriam, « Vagrants or vermin? Attitudes towards Gypsies in early modern Europe », dans Eliav-Feldon Miriam, Isaac Benjamin et Ziegler Joseph (dir.), *The origins of racism in the West*, Cambridge University Press, Cambridge, 2009.

End Markus, « Antigypsyism: what's happening in a word? », dans Selling Jan *et al.* (dir.), *Antiziganism: what's in a word?*, Cambridge Scholars Publishing, Newcastle-upon-Tyne, 2015.

End Markus, « History of antigypsyism in Europe: the social causes », dans Kyuchukov Hristo (dir.), *New faces of antigypsyism in Modern Europe*, Slovo 21, Prague, 2012.

Foisneau Lise, «The “Nomads” in French WWII history: a review of seventy-five years of historiography», document présenté lors de la conférence annuelle «Critical Approaches to Romani Studies», Université d'Europe centrale (CEU), Budapest, 15-17 mai 2019.

Fraser Angus, *The Gypsies*, Blackwell, Oxford, 1992.

Grosfoguel Ramon, «What is racism?», *Journal of World-Systems Research*, vol. 22, n° 1, 2016.

Hancock Ian, «The concoctors: creating fake Romani culture», dans Saul Nicholas et Tebbutt Susan (dir.), *The role of the Romanies: images and counter-images of “Gypsies”/Romanies in European cultures*, Liverpool University Press, Liverpool, 2004.

Hancock Ian, «The roots of antigypsyism: to the Holocaust and after», dans Colijn G. Jan et Littell Marcia Sachs (dir.), *Confronting the Holocaust: a mandate for the 21st century*, University Press of America, Lanham, 1997, pp. 19-49.

Heuss Herbert, «Anti-Gypsyism research: the creation of a new field of study», dans Acton Thomas (dir.), *Scholarship and the Gypsy struggle: commitment in Romani studies*, University of Hertfordshire Press, Hatfield, 2000, pp. 52-68.

Holler Martin, «Historical predecessors of the term “anti-gypsyism”», dans Selling Jan et al. (dir.), *Antiziganism: what's in a word?*, Cambridge Scholars Publishing, Newcastle-upon-Tyne, 2015.

Kenrick Donald, «The origins of anti-gypsyism: the outsiders' view of Romanies in Western Europe in the fifteenth century», dans Saul Nicholas et Tebbutt Susan (dir.), *The role of the Romanies: images and counter-images of “Gypsies”/Romanies in European cultures*, Liverpool University Press, Liverpool, 2004.

Lucassen Leo, Willems Wim et Cottaar Annemarie (dir.), *Gypsies and other itinerant groups: a socio-historical approach*, Macmillan, Houndmills, 1998.

Margalit Gilad, *Antigypsyism in the political culture of the Federal Republic of Germany: a parallel with antisemitism?*, Centre international Vidal Sassoon pour l'étude de l'antisémitisme, Jérusalem, 1996.

McGarry Aidan, *Romaphobia: the last acceptable form of racism*, Zed Books, Londres, 2017.

O'Nions Helen, *Minority rights protection in international law: the Roma of Europe*, Ashgate, Aldershot, 2007.

Pincus Fred L., «Discrimination comes in many forms: individual, institutional, and structural», dans Adams Maurianne et al. (dir.), *Readings for diversity and social justice*, Routledge, Londres, 2000.

Powell Ryan, « Understanding the stigmatization of Gypsies: power and the dialectics of (dis)identification », *Housing, Theory and Society*, vol. 25, n° 2, 2008, pp. 87-109.

Rostas Iulius, « Judicial policy making: the role of the courts in promoting school desegregation », dans Rostas Iulius (dir.), *Ten years after: a history of Roma school desegregation in Central and Eastern Europe*, Presses de l'université d'Europe centrale, Budapest, 2012.

Rostas Iulius et Kostka Joanna, « Structural dimensions of Roma school desegregation policies in Central and Eastern Europe », *European Educational Research Journal*, vol. 13, n° 3, 2014.

Rounds Carol et Sólyom Erika, *Colloquial Hungarian: the complete course for beginners*, 3<sup>e</sup> édition, Routledge, Londres, 2011.

Selling Jan, « The conceptual Gypsy: reconsidering the Swedish case and the general », dans Selling Jan *et al.* (dir.), *Antiziganism: what's in a word?*, Cambridge Scholars Publishing, Newcastle-upon-Tyne, 2015.

Taylor Becky, *Another darkness, another dawn: a history of Gypsies, Roma and Travellers*, Reaktion Books, Londres, 2014.

Van Baar Huub, *The emergence of a reasonable anti-gypsyism in Europe*, dans Agarin Timofey (dir.), *When stereotype meets prejudice*, Ibidem-Verlag, Stuttgart, 2014.

Van Baar Huub, *The European Roma: minority representation, memory and the limits of transnational governmentality*, Beheer, Amsterdam, 2011.

Willems Wim, *In search of the true Gypsy: from Enlightenment to Final Solution*, Frank Cass, Londres, 1997.

Wippermann Wolfgang, « The *longue durée* of antiziganism as mentality and ideology », dans Selling Jan *et al.* (dir.), *Antiziganism: what's in a word?*, Cambridge Scholars Publishing, Newcastle-upon-Tyne, 2015.

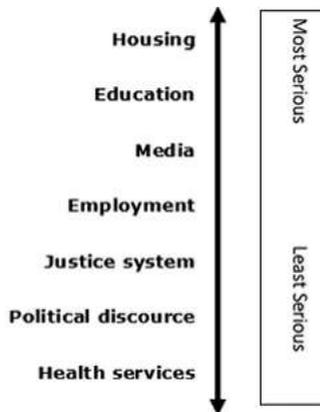
## Annexe 1

Figure 1. Classement des manifestations de l'antitsiganisme, des plus courantes (en haut) aux moins courantes (en bas)



Source: Carrera Sergio, Rostas Iulius et Vosyliūtė Lina, *Combating institutional anti-gypsyism: responses and promising practices in the EU and selected Member States*, Center for European Policy Studies, Bruxelles, mai 2017, p.10.

Figure 2. Classement des domaines politiques les plus affectés par l'antitsiganisme



Source: *Ibid.*, p. 11.

## Annexe 2

*Figure 1. Pourcentage d'opinions favorables/défavorables sur les Roms/musulmans/juifs dans chaque pays*

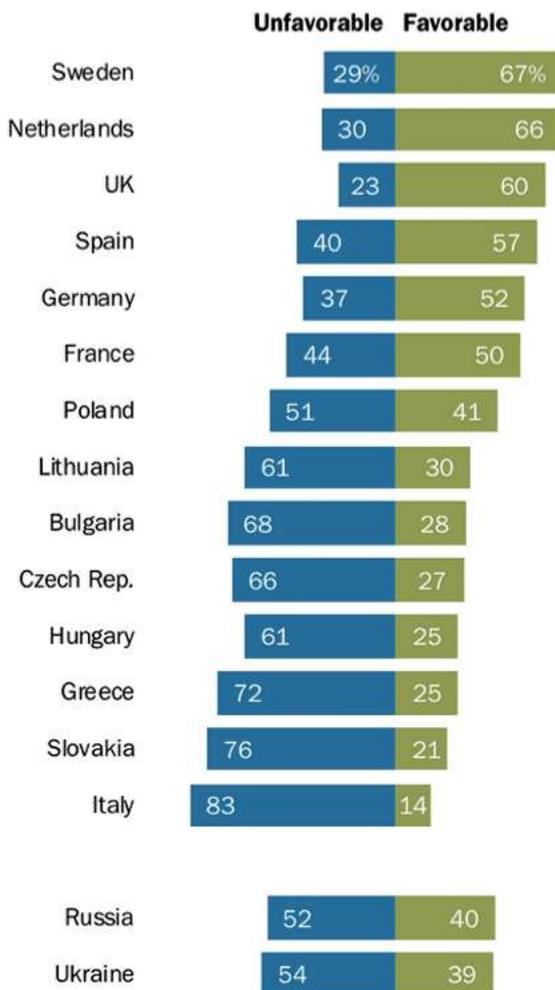
	Roms		Musulmans		Juifs	
	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable
Suède	29	67	28	68	3	92
Pays-Bas	30	66	28	70	5	92
Royaume-Uni	23	60	18	78	6	90
Espagne	40	57	42	54	19	76
Allemagne	37	52	24	69	6	86
France	44	50	22	72	6	89
Pologne	51	41	66	26	31	59
Lituanie	61	30	56	26	26	67
Bulgarie	68	28	21	69	18	69
République tchèque	66	27	64	23	17	65
Hongrie	61	25	58	11	18	60
Grèce	72	25	57	37	38	51
Slovaquie	76	21	77	16	30	58
Italie	83	14	55	41	15	77
Russie	52	40	19	76	18	75
Ukraine	54	39	21	62	11	83

Source : Données du PEW Research Center, « Opinion publique européenne trois décennies après la chute du communisme », 14 octobre 2019, disponible à l'adresse : [www.pewresearch.org/global/2019/10/14/minority-groups/](http://www.pewresearch.org/global/2019/10/14/minority-groups/).

---

## Unfavorable views of Roma are widespread in Central, Eastern Europe

*% who have a \_\_\_ opinion of Roma in their country*



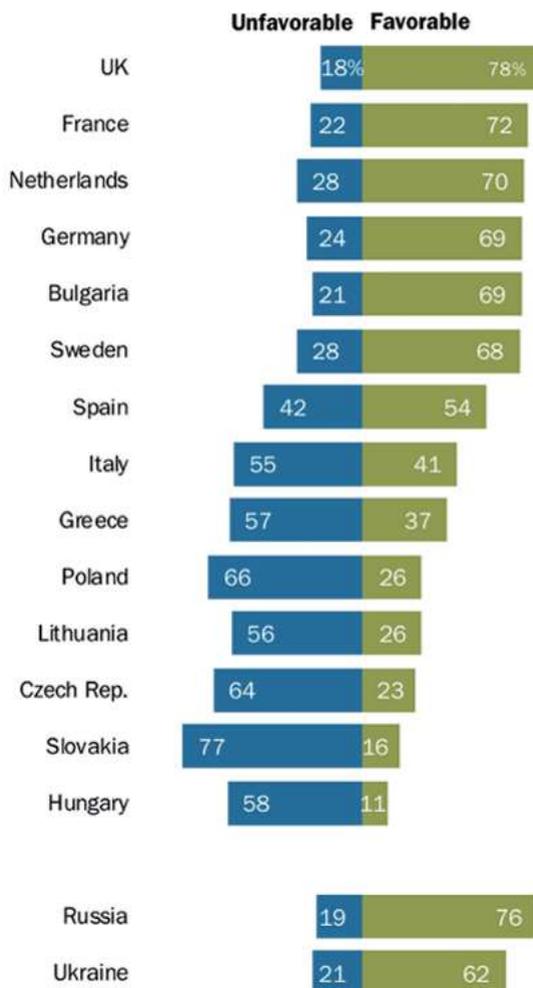
Note: Don't know responses not shown. Question not asked in U.S.  
Source: Spring 2019 Global Attitudes Survey, Q48b.

**PEW RESEARCH CENTER**

---

## Positive views of Muslims more common in Western Europe and Russia

% who have a \_\_\_ opinion of Muslims in their country



Note: In Bulgaria, question asked about "Muslim Bulgarians." Don't know responses not shown. Question not asked in the U.S.

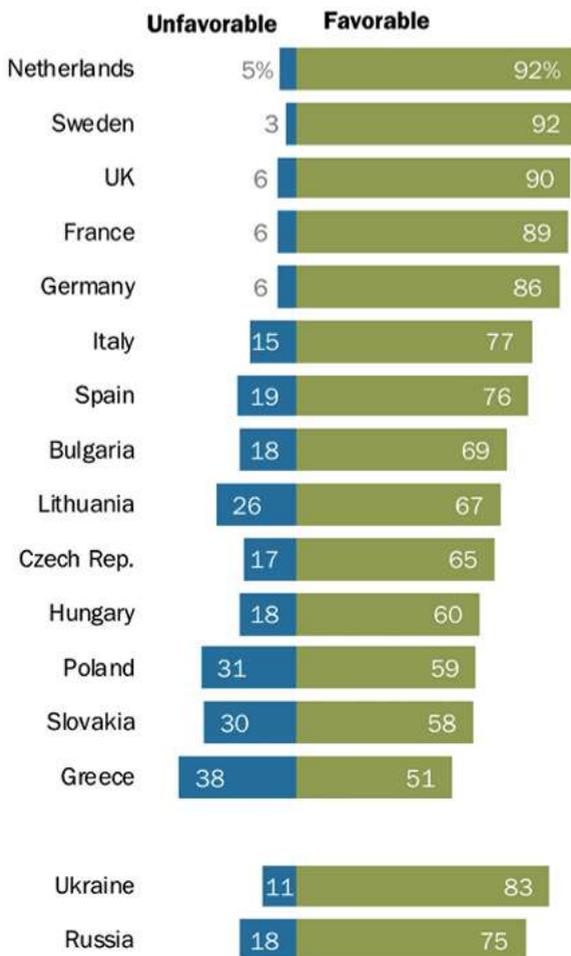
Source: Spring 2019 Global Attitudes Survey. Q48c-d.

**PEW RESEARCH CENTER**

---

## Half or more in all European countries surveyed have a favorable view of Jews

*% who have a \_\_\_ opinion of Jews in their country*



Note: Don't know responses not shown. Question not asked in U.S.  
Source: Spring 2019 Global Attitudes Survey, Q48a.

**PEW RESEARCH CENTER**

---

## Many Europeans rate Roma, Muslims unfavorably

*Unfavorable view of \_\_\_ in our country*

	Roma*	Muslims	Jews
	%	%	%
Italy	82	69	24
Greece	67	65	55
Hungary	64	72	32
France	61	29	10
Spain	49	50	21
Poland	47	66	24
UK	45	28	7
Sweden	42	35	5
Germany	40	29	5
Netherlands	37	35	4
<b>MEDIAN</b>	<b>48</b>	<b>43</b>	<b>16</b>

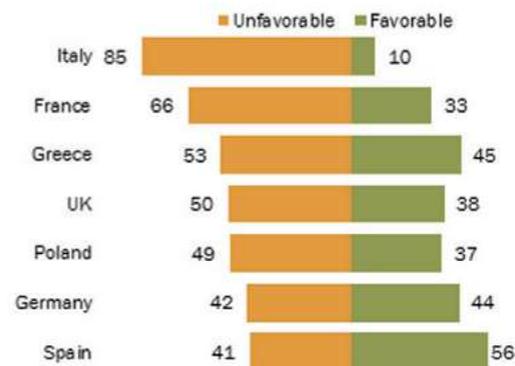
\*In UK, asked as "Gypsies or Roma."

Source: Spring 2016 Global Attitudes Survey. Q36a-c.

PEW RESEARCH CENTER

## Unfavorable Views of Roma Widespread

*% with a \_\_\_ view of Roma in their country*



Note: In United Kingdom, asked as "Gypsies or Roma."

Source: Spring 2014 Global Attitudes survey. Q37b.

PEW RESEARCH CENTER





L'objet du présent rapport, commandé par le Secrétariat du Conseil de l'Europe au nom du Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM), est de faire le point sur les débats actuels en matière de racisme et de discrimination à l'encontre des Roms afin de permettre une meilleure compréhension de ce sujet. Le rapport fait une synthèse des discussions sur la terminologie utilisée par différents acteurs et les définitions proposées par les universitaires et les institutions ; examine les causes du racisme dont les Roms sont victimes ; décrit et analyse ses manifestations et ses conséquences. Il consacre certaines sections aux parademes envisageables au racisme à l'encontre des Roms, aux conclusions qui peuvent être tirées et à une série de recommandations adressées à divers acteurs institutionnels.

Le racisme contre les Roms est un problème controversé qui commence par un débat terminologique. Le rapport aborde les différents termes utilisés par les militants roms, les universitaires et diverses institutions – antitsiganisme, romophobie, antiromisme, racisme anti-Roms – et s'intéresse aux difficultés liées au choix de ces divers termes.

[www.coe.int](http://www.coe.int)

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE